NOUVELLES ARCHIVES
DU MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE

PUBLIÉES

PAR MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS

DE CET ÉTABLISSEMENT

TROISIÈME SÉRIE

EXTRAIT

William Davisson
par
E. T. Hamy

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

B.XXIV.Dav

NOUVELLES
ARCHIVES DU MUSÉUM
TROISIÈME SÉRIE

WILLIAM DAVISSON

INTENDANT DU JARDIN DU ROI ET PROFESSEUR DE CHIMIE (1647-1651)

PAR

LE Dr E.-T. HAMY

MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Dans une note autographe qu'on peut voir à la bibliothèque du Muséum (1), Chevreul reproche avec raison à Antoine-Laurent de Jussieu de n'avoir point parlé, au cours de sa première notice sur le jardin du Roi, de William Davisson, qui fut pourtant, pendant quatre années, intendant et professeur de chimie dans cet établissement.

Chevreul connaissait d'ailleurs fort mal ce personnage, et ce qu'il en a dit au *Journal des Savants* de 1850 (2) n'a rien ajouté aux articles que lui avaient consacrés Chaumeton et Hœfer (3).

(1) Elle est collée à la fin d'un exemplaire de la Philosophia Pyrotechnica de Davisson (Bibl. du Mus., fonds Chevreul, n° 1597).

(2) Journ. des Sav., déc. 1850, p. 571.

(3) Chaumeton, art. Davisson de la Biogr. univ. — Hœfer, Hist. de la Chimie. — Fr. Michel, dans son livre : Les Écossais en France, les Français en Écosse (Paris, 1862, 2 vol. in-8°), a seulement mentionné « le médecin Davisson », t. II, p. 342.

Depuis l'époque déjà ancienne où ces diverses notes ont été publiées, des travaux plus exacts et plus développés ont été consacrés à Davisson, à sa vie et à ses œuvres, notamment en Écosse, son pays d'origine.

John Small, en particulier, le savant bibliothécaire de l'Université d'Édimbourg, s'aidant de certains documents inédits empruntés aux archives d'Aberdeen, utilisant de plus les renseignements autobiographiques fournis par plusieurs passages de l'œuvre de Davisson, a rédigé en 1874, pour la Société des Antiquaires d'Écosse (1), une notice fort substantielle.

Une revision, plus attentive encore, des écrits du savant chimiâtre, la lecture de divers imprimés contemporains où il est mentionné, l'étude approfondie des papiers encore inexplorés de la maison du Roi, du cabinet des Titres et de divers autres fonds d'archives de Paris et de Varsovie, m'ont permis de compléter, de rectifier même parfois le travail de John Small. J'ai pu ainsi reconstituer à peu près en son entier la physionomie curieuse d'un vieux savant oublié, qui fut, à ce que l'on assure, le premier des alchimistes de son temps (2).

I

William Davisson est né en 1593 ; il a pris la peine de nous en informer lui-même, en achevant le plus volumineux de ses écrits (3).

Il était le troisième fils de Duncan Davisson d'Ardmakrone, dans la

(1) Notice of William Davidson, M. D. (Gulielmus Davissonus) First Professor of Chemistry, and Director of the Jardin des Plantes, afterwards Physician to the King of Poland, by John Small, M. A. F. S. A. Scot, Librarian to the University of Edinburgh (Proceed. of the Soc. of Antiquaries of Scotland, vol. X, part. 1, p. 265-280, pl. VII ; Edinburgh, 1874, in-4°. — Cf. Dictionnary of National Biography, Davisson, vol. xiv.

(2) « The excellency of Dr William Davidson in alchemy above all men now living in the world, whereof by his wonderful experiments he giveth daily proof, although his learned books published in the Latin tongue did not evince it, meriteth well have his name recorded in this place. » (Thomas Urquhart of Cromarty. Works, p. 268 ap J. Small., loc. cit., p. 265.)

(3) Hæc finiebam decimo quarto Septembris Anno millesimo sexcentesimo quinquagintesimo octavo, ætalis meæ currentis sexagesimo quinto. — Il terminait le Prodrome, où je relève ces lignes, le 15 septembre 1658, à l'âge de soixante-cinq ans ; il était donc né en 1593. Si Chevreul avait pris la peine de parcourir avec un peu d'attention ce gros volume indispensable à connaître pour qui veut se mettre au courant de la biographie de Davisson, il se fut épargné une erreur bien grossière. N'a-t-il pas, en effet, après Gobet et Hœfer, établi médecin à Paris le savant écossais en 1606, « à l'âge de seize ans » par conséquent ? (Journ. des Sav., déc. 1850, p. 741.)

vicomté d'Aberdeen, et de Joneta Forbes. Les Davisson d'Ahinhampers, dans la vicomté de Bamfs, dont son père descendait, comme les Forbes de Pistligo d'où sortait sa mère, étaient alliés aux plus nobles familles des Highlands (1). Celle-ci, orpheline de bonne heure, avait été audacieusement dépouillée d'un riche patrimoine par un tuteur sans scrupules, l'un de ses oncles paternels, et l'époux qu'elle s'était donné avait succombé sans pouvoir obtenir justice, laissant à la pauvre veuve trois jeunes enfants dont l'aîné dépassait à peine sept ans.

Davisson a longuement commenté (2) les tristesses et les privations de cette douloureuse enfance qui s'écoulait au milieu des procès et des larmes ; les espérances et les déceptions de sa malheureuse mère ; la mort de ses deux frères ; enfin la part qu'il dut prendre lui-même à des revendications toujours infructueuses.

Ce procès sans issue durait encore bien longtemps après le départ du futur alchimiste pour l'étranger, *ad peregrinas nationes invisendas* (3). Il avait pris un beau jour la résolution de quitter l'Écosse et d'embrasser au dehors une carrière qu'il suivît sans déroger. Les nobles écossais pouvaient être médecins, les professeurs de médecine avaient même été par les Rois, honorés du titre de comtes. Il exercerait la médecine ! N'était-ce pas bien préférable pour lui, pauvre cadet de famille, de vivre au loin, laborieux et honnête, que d'avilir sa race en son propre pays dans une honteuse pauvreté (4) ? Ses fils, s'il en avait un jour, regagneraient par les armes ce que sa robe aurait pu perdre !

Le départ de Davisson pour le continent eut lieu vers 1614 (5). Il

(1) Voy. plus loin les Lettres Patentes de Charles Ier de 1629 (Pièces justificatives, n° I).

(2) Prodromus, p. 407 et sqq. (Voy. Pièces justificatives, n° II).

(3) Ibid., p. 410. — Ainsi c'est à l'occasion de cette affaire que Davisson écrivait de Paris, le 23 juillet 1642, au comte d'Aneram la lettre retrouvée par John Small dans les archives du marquis de Lothian et publiée à la page 270 de sa Notice.

(4) ... quam disparem mihi elegerim sortem dum Medicam (ego ex Nobilissimis Scotiæ Familiis ortus) Artem amplecterem, tamen scient *primo*, inter Scotos Medicinæ Professores fuisse à Regibus Scotiæ tali honore donatos, ut Comitum pari titulo fruerentur, et ad hunc diem tali titulo frui certum est. *Secundo*, quod fuerat mihi, fratri tertio, optabilius latitare, et virtute studioque honesto inter peregrinos vivere, quam turpi paupertate inter compatriotas et præclaros consanguineos vilescere. Liberos forsan post me relinquam, qui sese a meo defectu si quis fuerit relevabunt, et quod Laureâ non potuerat Parens in integrum conservare, Marte et illustribus actionibus Filii redintegrare possint (Prodr., p. 423).

(5) C'est encore lui-même qui nous donne indirectement cette date. Dans un passage du volume déjà cité (p. 671), écrit entre juin et juillet 1659 (p. 645 et 697), il parle des quarante-cinq années

avait vingt et un ans, était gradué de l'Université d'Aberdeen et marié depuis peu à une Écossaise de petite noblesse, Charlotte de Thynny, qui devait bientôt lui donner un fils (1). Ce fut vers la France que le jeune étranger dirigea ses pas. Ses compatriotes jouissaient, dans notre pays, depuis Louis XII, de privilèges tout à fait exceptionnels (2) et, malgré la révolution religieuse qui avait creusé un abîme entre les deux pays, les Écossais fréquentaient encore assez nombreux les Universités françaises (3).

Vint-il tout d'abord à Paris ? Fit-il quelque séjour à Montpellier, où l'on a dit qu'il avait reçu le bonnet (4)? Poussa-t-il jusqu'à Avignon, où il aurait connu Jean-Baptiste Morin terminant ses études (5)?

Toute cette partie de la vie du savant écossais nous échappe encore complètement. Une seule chose nous en est connue : cette étroite amitié qui l'unit à Morin dès son arrivée dans le royaume, *ab anno quo primum in Galliam appulit.*

Les malheurs de sa jeunesse avaient rendu Davisson taciturne (6) et méditatif et son esprit, si longtemps tourmenté, se portait volontiers vers le bizarre et vers l'extraordinaire. Il s'était pris notamment, au début de ses travaux, d'une sorte d'enthousiasme pour l'astrologie judiciaire.

qui se sont écoulées depuis son départ d'Écosse « ante 45 annos quo spatio ego ex natali meo solo in diversis Regionibus dilituerim » ; ce qui nous reporte à 1614. Un autre passage des Éléments fournit la même date (p. 400).

(1) Les démarches de M. William D. Geddes, principal de l'Université d'Aberdeen, n'ont point abouti à retrouver le nom de Davisson dans les Actes de l'Université, « but they are not sufficiently full to justify any doubt as to his being a graduate of Aberdeen Universite ». Gui Patin assure à la date du 25 août 1660, que ce « certain malheureux chimiste », comme il l'appelle, se disait, en effet, « docteur en médecine de la faculté d'Aberdeen en Écosse ».

(2) Louis XII avait exempté tous les Écossais résidant dans le royaume de l'obligation de demander des lettres de naturalisation et leur avait accordé en masse le droit de tester, de succéder *ab intestat* et de tenir des bénéfices comme s'ils étaient Français (Fr. Michel, op. cit., t. I, p. 318. — G. Bonet-Maury, Les Universités d'Écosse (Revue des Deux Mondes, 1er août 1897, p. 657).

(3) A Paris, par exemple, R. Barclay, principal du collège des Écossais, avait dû reconstruire, en 1639, pour les nombreux étudiants de sa nation l'établissement fondé en 1325 aux fossés Saint-Victor par David, évêque de Moray.

(4) Voy. plus loin le texte de la Gazette de 1651. — Les registres de Montpellier sont défectueux pour cette période ; on n'y trouve pas plus Davisson que Cureau de la Chambre, par exemple, qui est pourtant qualifié de docteur en médecine de Montpellier dans un document officiel, l'édit de 1635.

(5) J.-B. Morin, dont il sera longuement question plus bas, né à Villefranche le 23 février 1583, après avoir enseigné les mathématiques en 1608 et suivi en 1609 et 1610 les cours de philosophie, venait de se faire recevoir docteur en médecine (9 mai 1613).

(6) On lui faisait encore reproche de sa taciturnité dans la polémique relative à la plique polonaise dont il sera question plus loin.

Détrompé assez vite des chimères de cette fausse science, il se tourna, sous l'influence de Jean-Baptiste Morin, vers la médecine chimique, alors encore vagabonde et persécutée; tandis que, de son côté, Morin délaissait les études médicales où il avait brillé, pour s'adonner à ces mêmes recherches astrales auxquelles l'avait d'abord intéressé l'Écossais son nouvel ami : « *Medicus ergo in Astrologum vertitur et in Medicum Astrologus* (1). »

Morin vint à Paris vers la fin de 1614 et entra comme médecin dans la maison de messire Claude Dormy, où Davisson devait le remplacer cinq ans plus tard. Ce prélat avait succédé à son cousin germain Claude-André, sur le siège épiscopal de Boulogne, le 21 décembre 1600. Il visitait rarement son diocèse (2), résidant le plus souvent l'hiver à Paris, dans la riche abbaye de Saint-Martin-des-Champs, dont il était prieur, et passant ses étés dans le magnifique domaine de Beauchamps, à deux lieues de Bourbon-Lancy. « L'un des plus agréables et des plus curieux esprits de son temps », suivant l'expression d'un de ses familiers, il aimait à s'entourer de lettrés et de savants (3) et, tout en se mêlant un peu trop aux intrigues de la cour, suivait avec une particulière attention les progrès de la chimie nouvelle. Il avait créé à Beauchamps une fonderie de fer (4) où il traitait des minerais qu'il trouvait dans le voisinage, et l'un des services qu'il demanda à Jean-Baptiste Morin fut d'aller visiter à ses frais les mines d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie et de Transylvanie (1615).

Morin venait de publier, dans un livre fort singulier (5), les résultats

(1) Voyez notamment la page IV de la Vie de Morin (Joannis Baptistæ Morini Vita) qui est en tête de l'Astrologia Gallica publiée à La Haye chez Adrien Vlacq, en 1661.

(2) Je trouve, pour la période qui nous intéresse, sa présence constatée à Boulogne quatre fois seulement, le 22 juillet 1619, le 26 avril, puis le 22 décembre 1620, où il vient recevoir le roi, enfin le 23 avril 1624, quatre fois en huit ans (1619-1626). — (Cf. Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Malbranche, chapelain de la cathédrale de Boulogne, 1619-1635. Ed. D. Haigneré (Bull. Soc. Acad. de Boulogne, t. II, p. 512 et suiv., 1873).

(3) Il avait, en particulier, cherché à attirer Pierre Charron auprès de lui. — (Cf. L. Auvray, Lettres de Pierre Charron à Gabriel Michel de la Rochemaillet, 1602-1603 (Rev. d'Hist. Litt. de la France, 1re année, n° 3, 15 juillet 1894, p. 312-313, 323, 329).

(4) Voy. Pièces justificatives, n° II.

(5) J.-B. Morin, Nova Mundi Sublunaris anatomia, Paris. Du Fossé, 1619, 1 vol. in-12. — De la page 116 à la page 144 se lit le récit du voyage « Authoris ad Hungaricas fodinas peregrinatio, harum que ab eodem inspectio ».

de ce voyage (1619) lorsque Davisson, conduit par occasion aux eaux de Bourbon-Lancy, fut invité, par l'entremise de ce fidèle ami sans aucun doute, à se rendre à la cour du prélat à Beauchamps. Voyant ce nouvel hôte fort au courant déjà de ces sciences mystérieuses dont il était lui-même si particulièrement avide, l'enthousiaste Dormy s'efforça de lui persuader « d'ajouter aux études de la médecine vulgaire ces études chimiques si belles et si utiles ». Il paya les dépenses de la construction de fourneaux et de l'achat de livres et de matières et fit venir d'Allemagne un praticien particulièrement habile dans les *choses métalliques* qu'il attacha au laboratoire ainsi fondé (1). Et Davisson, promu médecin du bienveillant évêque, en place de Morin qui passait en Normandie chez M. de La Bretonnière, put, pendant trois années entières, apprendre, en les voyant produire sous ses yeux, toutes les opérations qui constituaient alors la science de l'alchimiste. « Je n'en aurais pas autant appris seul dans l'espace d'un siècle », s'écriait-il plus tard en bénissant la mémoire de son bienfaiteur.

Ce fut une période d'infatigables labeurs; des lectures choisies, des colloques familiers commentaient les expériences de l'Allemand, et Dormy fournissait tous les moyens de recherche que l'on pouvait souhaiter, mettant comme seule condition à ses largesses, que son médecin résumerait à son usage, en sortant de table, le résultat de ses études quotidiennes (2).

Claude Dormy vécut encore sept ans après l'entrée de Davisson à son service. La mort du prélat, survenue le 30 novembre 1626 (3), vint rendre à ce dernier sa liberté, et, sans abandonner ses exercices chimiques, il se voua dès lors à la pratique régulière de son art.

(1) Davisson a négligé de nous donner le nom de ce praticien « perilissimum in rebus metallicis artificem » (Prodrome, p. 597). Le seul chimiste allemand qu'il cite dans ses écrits pour l'avoir personnellement connu, est le célèbre Basile Valentin (Éléments de la philosophie de l'art du feu, p. 558). J'ai montré ailleurs l'importance de cette citation pour la biographie de ce grand chimiste, encore si mal connue.

(2) Cf. Pièces justificatives, n° II.

(3) Il mourait hydropique, à l'âge de soixante-trois ans, chez son frère Charles-François, baron de Vinzelles et de Beauchamp, président à la Chambre des Enquêtes du Parlement. (Cf. Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Malbranche, chapelain de Notre-Dame de Boulogne (1619-1635) publiés et annotés par D. Haigneré (Bull. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer, t. II, p. 522-523, 1878). — Cf. Martyrologe des fondations de l'Église cathédrale de Boulogne (Mém. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer, t. VI, p. 241, 1878).

Sa qualité de médecin écossais lui assurait plus spécialement la confiance des insulaires de marque vivant dans la capitale. C'est pour mieux faire valoir ses services auprès de cette clientèle d'élite qu'il réclamait en 1628 au souverain de son pays l'attestation de ses origines nobiliaires.

Charles Ier autorisait le 14 mai de cette année le Conseil Privé (1) d'Écosse à délivrer sous le grand sceau du Royaume des lettres patentes, dont Davisson a publié lui-même le texte latin une trentaine d'années plus tard (2). On y trouve une généalogie certifiée, qui fait connaître en détail la filiation des Davisson et leurs liens de parenté avec les Forbes, les Leslie, les Coats, les Gordon, les Campbell, les Abernathie, etc., et qui va permettre désormais au chimiâtre de se qualifier de *nobilis Scotus* et de porter le blason de sa famille (3).

Signalé à l'attention de ses compatriotes par cet acte officiel et par l'enquête qui l'avait précédé, Davisson voit s'établir et grandir sa réputation dans sa terre natale qui l'avait jusque-là négligé.

On sait désormais à Aberdeen, comme à Édimbourg, qu'un Écossais, de noble race, exerce avec distinction à Paris la profession médicale, et c'est à lui que s'adressera le recteur d'Aberdeen, John Forbes de Corse, afin d'en obtenir des renseignements importants pour les privilèges de son Université.

John Forbes travaille à faire revivre et à développer les franchises du corps enseignant qui l'a mis à sa tête. Il a constaté que les rois d'Écosse ont garanti jadis à l'Université d'Aberdeen les mêmes droits, les mêmes immunités que les rois de France avaient assurés à celle de Paris, et il écrit, en 1634, à Davisson : « *Our native Country men and speciall good friend* », l'invitant à faire officiellement les démarches nécessaires pour obtenir une copie exacte et parfaite des droits et privilèges de l'Université parisienne (4).

(1) J. Small a retrouvé et publié la lettre de Charles Ier, datée de Whitehall, 14 mai 1628, relative à cette affaire (op. cit., p. 266).

(2) Ce texte latin, que j'ai reproduit plus loin (Pièces justificatives, n° I), a été traduit en anglais par John Small (op. cit., p. 266-268).

(3) Les Davisson portaient « d'azur à la face d'argent chargée d'un cerf couché de gueules, ramé d'or, accompagnée de trois phéons d'or » (le phéon est un fer d'arme de jet barbelé). — Les Thynny portaient « de... au chevron renversé de... accompagné de trois étoiles à six rais de... ».

(4) « Lykwayes the said Rectour declarit in respect this Universitie of Aberdeine, in the ancient

Davisson s'empressa de visiter, en compagnie de quelques amis, le recteur Leclerc de Lesseville (1), qui fit le meilleur accueil à une demande aussi honorable pour le corps qu'il dirigeait. Quelques jours après, le 15 septembre, Davisson envoyait à Forbes, par l'entremise du Dr Gordon, qui attendait à Londres un abrégé des privilèges de Paris, que devait suivre un peu plus tard la copie complète des documents consignés dans les registres de l'Université (2).

Cependant Davisson continue à donner ses soins aux insulaires que leurs affaires ou leurs plaisirs attirent à Paris ; il est médecin ordinaire de l'ambassadeur d'Angleterre, John Lord Scudamore, et le 25 mars 1636

monumentis thairfor, have expres relatioun to the Universitie of Paris in France, having grantit to hir by the Kings of Scotland all jurisdictioun, conservatorie, immunities and privileges quhatsumeuir the Kings of France have at onie tyme grantit to the said Universitie of Paris. Thairfor the said Rector had writtin a speciall letter to our native Country men and speciall good friend D. Williame Davidsoune, Doctour of Physick and resident in Paris in France, requesting him to deale in name of the said Universitie of Aberdeine with the Rector and Universitie of Paris for one just and perfyte writtin estract and double of thair rights and priviledges of that Universitie of Paris for the better cleiring and setting in good ordour the rights and priviledges belonging to this Universitie of Aberdeine. » (C. Junes's Fasti Aberdones, Aberdeen, 1854, 8°, p. 400. — Cf. J. Small, op. cit., p. 268.) — On remarquera l'exclusion systématique de ce document rédigé par des Réformés de toute mention des Bulles Pontificales. Ils auraient dû cependant rappeler en première ligne la bulle du pape Alexandre VI, de février 1495, qui a octroyé à l'Université d'Aberdeen les mêmes privilèges qu'à celles de Bologne et de Paris (Cf. G. Bonet-Maury. loc. cit.).

(1) Eustache Leclerc de Lesseville, bachelier en théologie de la maison de Sorbonne, régent au collège de Boncourt, fut recteur de l'Université du 10 octobre 1633 au 9 octobre 1634 (Ch. Jourdain).

(2) John Small a reproduit (p. 269), d'après les Fastes d'Aberdeen déjà cités (p. 403), la lettre suivante de Davisson transmise au Recteur par Gordon et datée du 15 septembre 1634. « Lykwayes the said Doctour Gordoune delyverit one letter from the said Doctour Williame Davidsoune, direct to the Rectour of the said Universitie, of the tennour following :

Right Worshipfull,

I esteime myselff so much honored to be imployit in so worthey and generall a cause by yourseff, and in the name of the rest of your colligis, that I sall not faill all posible moyanes to favorize you most just and worthie petition. Yesternight I resauit your letters and to day I went with some of my friends to the Rectour of the Universitie, to quhome I representit how honorabil and important your sute was to the renovne of the Universite, and how sensible they sould be to furnische yow all moyans possible for the intertaining of your richts. Quho ansverit me verrie favorablie and protestit that he will do his powar, esteiming for honour that you wold imploy him concerning that suiect. But fearing to detein Doctor Gordoune se long in London, by their advyce I send you their Priviledges in Compend: and if you neid any moir they have promised to lat anie man be me imployed copie their registers, the quhilks are bigger than any gryt hyble. Gift then you neid anie forder of my helpe let me know, and you shal be assurit that nather lake of freinds, nor peine nor expenssis sall gainstand your most iust desire, being to your all, and to your word in particular, richt worshipfull.

From Paris, this 15 septt. *stilo novo* 1634. Your most humble servant and lowing friend.

Williame Davidson.

le roi Charles Ier lui signifie officiellement « sa gracieuse faveur » informé, comme il peut l'être, de la valeur d'un tel homme : *the worth of this man*, et appréciant le bénéfice qui en résulte pour ses sujets : *the benefit his Majesty's subjects received by him* (1).

Davisson compte au nombre de ses clients Sir Francis Crave, Sir Robert Read, Thomas Windebank, le fils du secrétaire d'ambassade, Sir Kenelm Digby, qu'il a proclamé quelque part le principal artisan de sa fortune (2), *fortunæ meæ fautori eximio* (3). Puis ce sont les Stuarts de la branche de Lennox, Sir Henry Persy, fils du comte de Northumberland, enfin divers personnages français, comme les conseillers Gilbert Gaumin et de Beaulieu, ou Pelletier, l'historiographe du roi (4).

Les devoirs de la profession lui laissent pourtant quelques loisirs. Il n'a jamais éteint les fourneaux allumés jadis chez Dormy et maintenant il initie de nombreux élèves à ses *opérations chymiques*.

Le cours particulier qu'il professe, *cursus chymicus*, attire non seulement de simples étudiants, mais aussi bien des docteurs, « et ce n'est pas seulement de Gaule, mais de la Germanie, terre nourricière de cet art, de l'Angleterre, de l'Italie et des parties les plus reculées de l'Europe, que l'on accourt en grand nombre, si bien qu'il n'y a plus de médecin apprécié qui n'ait ajouté les choses chimiques aux péripatéticiennes et aux médicales (5) ».

(1) Calendar of State Papers. Domestic Series of the Reign of Charles Ist, 1635-1636, édit. J. Bruce. London, 1866, in-8°, p. 321.

(2) Ibid., 1636-1637, p. 56; 1637, p. 184, 206; 1640-1641, p. 557. London, 1867-1887, in-8°.

(3) Sir Kenelm Digby, qui s'est fait un nom comme savant, comme voyageur, comme ami de Descartes, comme négociateur et même comme homme de guerre, et qui fut un des bibliophiles les plus distingués de son temps, résidait à Paris dès 1636; il y vivait encore en 1644 (Ibid., 1636-1637. London, 1867, in-8°, p. 56. — L. Delisle, Sir Kenelm Digby et les anciens rapports des bibliothèques françaises avec la Grande-Bretagne, Paris, 1892, br. pet. in-8°, p. 12 et suiv.).

(4) Voir, entre autres documents, les quatre épîtres placées en tête des quatre parties de la Philosophia Pyrotechnica. — Il était aussi en relations suivies avec Michel de Marolles, qui parle dans ses Mémoires du « docte M. d'Avisson dont le savoir et la probité sont également recommandables » (Mémoires de Michel de Marolles, t. I, p. 354). Davisson lui a retourné le compliment en le qualifiant de « prosapia illustri et multiplici eruditione notabilis » (Prodr., p. 13).

(5) « Parisios nunc ex tota Gallia ingens Studiosorum non solum, sed et Medicorum numerus confluere incipit. Neque ex Gallia solum, sed et ex ipsa hujus artis nutrice Germania, Anglia, Italia, et remotioribus Europæ locis affatim concurrit, adeo ut nullus hodie Medicus in pretio sit, nisi qui Peripateticis et Medicis Chymica utique adjecerit. » (Authoris ad curiosam juventutem, Philosophiæ et Medicinæ Pyrotechnicæ studiosam Parœnesis. Pars quarta Curriculi chymici, etc. Parisis, 1640, 8° p. 49-50).

Médecine, philosophie, chimie, la vieille science traditionnelle et la nouvelle expérimentale, se fusionnent en un mélange bizarre au fond des creusets de Davisson, et la *Philosophie pyrotechnique* s'élabore tumultueuse dans la cervelle échauffée de l'ancien astrologue conquis à la chymiatrie.

Dès la fin de 1634, l'ouvrage spécial qu'il a longuement élaboré est soumis à l'approbation de la Sorbonne (1) et le privilège royal est concédé le 5 février suivant. Ce premier ouvrage de William Davisson a paru chez Bessin en 1640 (2). Il se compose de quatre parties, publiées la même année, en deux volumes que l'on trouve ordinairement reliés ensemble. L'un, qui compte 480 pages, comprend la première et la seconde parties ; l'autre, paginé de 1 à 272, renferme la troisième et la quatrième.

La première partie, dédiée à Jacques Stuart, duc de Lennox, ne contient que quelques pages sur la nature de la Chimie, « cet art créé par le Très Haut et institué dans la Nature, pour apprendre à résoudre les corps mixtes dans leurs parties composantes ».

La deuxième partie, publiée sous les auspices de Georges, Louis, Jean et Bernard Stuart, frères du précédent, est une lourde dissertation sur le *pur* et l'*impur*, et les diverses acceptions de ces deux états, tant avant qu'après la séparation du mixte. L'auteur croit devoir remonter jusqu'à la création de l'univers : il parle longuement de l'essence de la matière et de ses modifications, des quatre ordres de beauté, de l'origine des formes, de la multiplication des végétaux, des animaux et des minéraux, etc., pour aboutir, après cet interminable préambule, à ce qu'il appelle la *démonstration de la nature du feu* et des sources du sel, du soufre et du mercure. Il examine rapidement les trois autres *éléments* naturels et consacre enfin quelques pages, en forme d'épilogue, à la mixtion et au mixte.

Toutes ces questions abstraites sont traitées en un latin d'une certaine élégance, mais obscur et diffus, bourré d'ailleurs de citations qui dénotent une érudition aussi vaste que mal digérée.

(1) L'approbation, signée H. Maillard, est datée du 6 janvier 1635.

(2) Voir plus loin la note bibliographique. La bibliothèque du Muséum possède de bons exemplaires des deux éditions de cet ouvrage.

Chaque chapitre est suivi de propositions formulées suivant les règles de l'École et comprenant des *définitions* et des *théorèmes*.

Un diagramme de la nature corporelle et incorporelle, *Diagramma totius Naturæ corporeæ et incorporeæ*, destiné, dans la pensée de l'auteur, à compléter l'intelligence du système, couvre de ses cercles étrangement compliqués une planche intercalée vers le milieu du texte (p. 288).

C'est là toute la *Philosophie pyrotechnique*, mélange singulier où se rencontrent pour la première fois combinées les doctrines des scolastiques et les spéculations des alchimistes, dont Davisson avait la prétention de faire cesser l'antagonisme séculaire (1).

La science ne pouvait tirer d'un pareil amalgame aucun profit direct; les combinaisons philosophiques de Davisson n'étaient, en effet, rien moins que scientifiques. Mais la foi ardente avec laquelle il exposait ses doctrines, attirait à lui les esprits curieux, et comme il démontrait, en somme, une chimie conciliante et orthodoxe, son œuvre eut ce grand avantage de faciliter singulièrement l'introduction dans l'enseignement général de nouvelles études, réputées dangereuses avant lui et soigneusement bannies des écoles officielles.

Il joignait d'ailleurs à ses théories spéculatives des indications plus ou moins pratiques qui furent publiées à part, la même année (1640), et forment la troisième et la quatrième parties de son ouvrage. L'une, dédiée à Henry Persy, comte de Northumberland, est consacrée à la nomenclature; l'autre, dont Gilbert Gaumin a accepté l'hommage, parle des opérations chimiques. Il y a lieu de signaler dans cette seconde moitié de la *Philosophie pyrotechnique* un chapitre sur les appareils distillatoires accompagné de curieuses figures, une note *sur les tartres* et une sorte de thèse sur les formes, les nombres et les proportions des corps composés, où l'auteur ne tente rien moins que de réduire à des aspects géométriques les formes naturelles, végétales aussi bien que minérales. A côté de quelques idées justes sur la cristallographie, Davisson développe ici un système général fort étrange des harmonies de la nature, où l'on voit notamment

(1) Comme le dit le théologien Maillard, dans l'Operis Approbatio qui est en tête de l'ouvrage : « Chymicæ artis... vim, naturam, utilitatem edocet ; eamdem cum Aristotelica et Galenica philosophia maritat, etc. »

la fleur de l'églantier et celle du pêcher, la feuille du figuier et celle de la vigne devenues des types de pentagones, l'alvéole de l'abeille assimilé au cristal hexagone du sel de corne de cerf, etc.

L'ouvrage se termine par des conseils de pharmacopée pratique et un épilogue emphatique sur la philosophie du mixte.

On conçoit aisément qu'un livre aussi hétéroclite ait trouvé peu de lecteurs et qu'il ait fallu des subterfuges au libraire qui avait racheté l'édition, pour se débarrasser, au bout de dix-sept ans, des exemplaires qui lui restaient en boutique (1). Davisson, au surplus, avait franchement déclaré qu'il n'écrivait pas pour la plèbe frivole, mais dans l'intérêt spécial d'une minorité studieuse. Ce n'est que vers le milieu de 1649 qu'il se décida à soumettre à la Sorbonne un ouvrage plus accessible, les *Elemens de la Philosophie de l'Art du feu*, dont l'approbation est du mois d'avril de cette année (2).

C'est un gros livre de 677 pages « traduit du latin du sieur Davisson », mais qui n'est point, comme on l'a dit et répété, pour ne pas avoir pris la peine de le parcourir, une traduction française de la *Philosophie pyrotechnique* (3).

Il est vrai que le privilège signé *Le Moyne*, placé en tête des deux ouvrages, latin et français, accorde à notre chimiste le pouvoir d'exposer ses ouvrages « en l'une et l'autre langue ». Mais le traducteur Jean Hellot, « maistre chirurgien de Paris », avait reçu de Davisson un texte qui diffère de celui de l'ouvrage de 1640, analysé plus haut, par des modifications profondes portant tout à la fois sur l'ordre des matières et sur leur développement proportionnel. Davisson a supprimé, en effet, dans cette nouvelle rédaction, une partie des généralités si longuement développées dans sa *Philosophie* et donné, par contre, beaucoup plus d'étendue aux explications pratiques qui devaient fournir la base de l'enseignement dont il était maintenant chargé.

Dans cet intervalle, en effet, il était devenu, grâce à la protection d'Hen-

(1) Voy. plus loin Bibliogr., n° I.

(2) Attentè et jucundè revolvi, écrit le maître Holden dans l'Approbatio doctorum du 6 août 1649. Le privilège est daté du 22 août 1650.

(3) Il avait écrit dans l'intervalle un petit volume intitulé Oblatio Salis, dont il suffira de lire plus loin l'analyse (Bibliogr., n° II).

riette d'Angleterre, conseiller et médecin du roi (1), et Vautier, grand partisan des doctrines chimiatriques et, de plus, ami de Morin, dont on retrouve ici la bienfaisante influence, avait fait de l'auteur de la *Philosophia pyrotechnica* un intendant du Jardin Royal, en le chargeant du premier cours officiel de chimie qu'on ait jamais professé en France (1647). De bons gages, un laboratoire bien doté, un auditoire particulièrement favorable, tout cela avait facilement décidé Davisson à accepter la place, ainsi transformée en sa faveur. Le pauvre savant ne se doutait guère des tracas de toute nature qu'allait lui susciter un adversaire peu scrupuleux.

L'emploi d'intendant du Jardin Royal des Plantes médicinales a déjà, en effet, un titulaire, Michel Bouvard de Fourqueux, secrétaire du cabinet du Roy, conseiller au Parlement, installé après la mort de Guy de la Brosse (1641), maintenu contre le texte des édits, par son père, le vieux Charles Bouvard, qui lui-même a conservé la surintendance du même Jardin qu'il aurait dû résigner avec sa charge du premier médecin après la mort de Louis XIII.

Mais Bouvard s'est arrangé avec son gendre Cousinot, qui lui a succédé auprès du nouveau roi, et il a obtenu le 18 décembre 1643 des lettres qui l'ont maintenu dans les « gages, droits et pouvoirs » attribués à cette fonction « par les Édits d'Establissement », à condition « qu'après son deceds ladite charge sera de nouveau unie à celle de premier medecin ordinaire a present possedee par le Sr Cousinot ». Celui-ci meurt en 1645, et François Vautier, qui lui succède, travaille énergiquement dès la première heure à rétablir sa charge dans son intégrité.

Médecin de la reine mère, Vautier n'avait pas craint de conduire autrefois une puissante cabale contre le cardinal de Richelieu, et il avait dû attendre pendant douze ans à la Bastille la mort de son implacable vainqueur. Libéré dès la fin de 1642, il était revenu à la Cour, avait bien vite reconquis son ancienne influence, et obtenu le brevet de

(1) Il lui avait fallu recourir à cet expédient, après l'arrêt du Parlement du 1er mars 1644, faisant défense aux médecins étrangers à la faculté de Paris, d'exercer dans la capitale (Curieuses recherches sur les Escholes en médecine de Paris et de Montpellier, etc. (par Riolan), Paris, 1651, in-8°. — Cf. M. Raynaud, Les médecins au temps de Molière, Paris. 1863, in-12, p. 27). Le fait d'être attaché comme médecin à la personne du Roi ou à quelque personnage de la famille royale mettait à l'abri de cette interdiction (Cf. Magistri Michaelis de la Vigne Vernonœi... orationes duæ. Parisiis 1644, in-4°, p. 7).

premier médecin du dauphin, puis celui de premier médecin du jeune roi.

Dès le 14 juillet 1646 Vautier faisait casser par le Conseil les lettres de démembrement dont il était question plus haut, et deux mois après, en septembre, des lettres patentes en forme de déclaration ordonnaient que « tant luy que ses successeurs en lad. charge de premier medecin » seraient « seuls surintendants du Jardin Royal scis au faux-bourg St-Victor de Paris » et jouiraient « de lad. surintendance ainsi qu'ils faisoient ou pouvoient faire avant l'edict du mois d'octobre 1642, l'ayant a cet effect revisé et restablyes la charge de premier medecin, avec tous les droictz et pouvoirs qui auroient esté distraictz par led. Edict, sans que led. Sr Bouvart premier medecin du feu roi se peut entremettre de lad. Surintendance, en prendre la qualité ny faire aucune fonction, ny aussi que le Sr Bouvart son fils, conseiller au Parlement, peust prendre qualité d'Intendant dud. Jardin, ny s'immiscer aux fonctions de lad. Intendance... » Le même acte officiel enjoignait à Vautier « de nommer et présenter au plus tost a Sad. Majesté, au lieu du Sr Bouvart filz, personne capable faisant profession et exercice de la medecine » et aux deux Bouvard « de viuder dud. Jardin, maison et lieux en dependant » avec défense à eux de troubler Vautier dans sa charge de premier médecin « dont il est dit qu'il jouira seul conformement à ses provisions ».

Mais les lettres de septembre 1646 ne pouvaient devenir exécutoires qu'après enregistrement à la Chambre des Comptes, où les Bouvard, parents et alliés de bon nombre de maîtres, d'auditeurs, etc., étaient en mesure de faire longtemps attendre la solution de l'affaire. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer dans tous ses détails ce long procès qui ne prit fin qu'en janvier 1653 (1).

Vautier avait nommé et présenté Davisson comme intendant, à la suite d'un arrêt du Conseil du 15 avril 1647 destituant Michel Bouvard, et Davisson avait pu prendre provisoirement possession de ses fonctions au milieu des désordres qui préparaient la première Fronde.

Il nous a conservé lui-même le texte latin de l'affiche, par laquelle il annonçait le commencement de son cours :

(1) Toutes les pièces de ce long procès sont conservées aux Archives Nationales : E, 220 A, 221 B; V^b, 238, 239, 240, 264, 265, 266, 268; X^1a 2266, 2267, 2290, 2302, 2323; X^1b, 1651, 1692, 1710, 1726, 1734, 1739, 1740, 8857.

AUSPICIIS REGIIS

Willielmus Davissonus, Scotus, consiliarius et medicus Regius, Horti regii plantarum medicinalium Præfectus Botanicum et chemicum fontem aperiet cognitionis et scientiæ cupidis. Ex isto studiosum cultum, novum ordinem, plus quam septingenta plantarum accessionem videbunt. Ex hoc Animalium Vegetabilium et Fossilium Analysin accipient. In Antimonii præparatione et exaltatione multus erit; quia non sufficiunt nomina ad tam divitem naturam appellandam, quæ Principium Vitæ, Balsamum et medentem Mumiam in se habet. Verum, verum dico, non est sub cælo medicina sublimior.

In suburbio Sancti Vict.

In aula Horti Regii plantarum medicinalium quæ Parissis est, die 23 Julii et deinceps, hora sexta matutina. Anno 1648.

Le 23 juillet 1648, à six heures du matin (1), un mois avant la fameuse *Journée des barricades*, Davisson ouvrait, comme il l'avait promis, aux amis des sciences, les sources botaniques et chimiques.

L'avènement de cet enseignement nouveau, condamné par l'École, passa inaperçu au milieu des graves événements qui se déroulaient dans la capitale, et il n'est parvenu jusqu'à nous que de vagues échos des protestations indignées des ennemis de ces nouveautés funestes (2).

Michel Bouvard se démenait de son mieux toutefois, au milieu du désarroi général, et obtenait le 3 octobre 1648 des lettres à fin d'opposition contre la prise de possession de son adversaire. De novembre à janvier les assignations se succédaient chez ce dernier, assignation devant le Parlement, pour voir ordonner que Michel Bouvard serait reçu opposant à l'exécution des provisions de Davisson ; assignation devant les Requêtes du Palais pour se voir condamner à payer au même Bouvard les gages de sa charge, etc.

La paix faite entre le Parlement et la Cour (11 mars 1649) et les affaires reprenant une suite plus régulière, la lutte se précipite plus ardente entre les deux parties, et Davisson, peu fait pour des besognes de cet ordre, se voit contraint d'y prendre une part chaque jour plus active.

(1) Chevreul, qui ignorait tous ces détails, plaçait à la date du 7 août 1649 la nomination de Davisson (Not. mss.).

(2) Cf. DAVISSON, Elements, etc., p. 558 et 576. — Le seul contemporain qui ait parlé du cours et du laboratoire de Davisson, Evelyn, l'auteur bien connu de Sylva, s'est borné à une simple mention de l'un et de l'autre.

Il lui faut, le 24 avril, présenter une requête au Parlement, informer le 20 mai « des parentez et alliances » que Bouvard peut avoir parmi les juges de l'affaire, évoquer celle-ci devant un autre Parlement le 21 août, comparaître en septembre à l'enquête du sieur de Villahier, maître des requêtes de l'Hôtel, etc.

Le pauvre homme en perd la tête et Bouvard, qu'aucun scrupule ne retient, finit par obtenir contre lui, à l'aide d'un subterfuge, un jugement par défaut aux Requêtes du Palais (20 novembre) tandis qu'il l'accable de nouvelles assignations (23 novembre) pour se voir notamment « condamner à lui payer et restituer les gaiges attribués à lad. charge d'intendant pour les années 1647, 1648 et 1649, les loyers de la maison et les fruictz dud. Jardin Royal et les deniers destinés pour l'entretien d'icelluy Jardin pendant lesd. trois années, etc. ».

Il faut avoir lu le détail de cette procédure inique, pour s'expliquer la résolution qu'a prise dès lors notre malheureux savant d'abandonner une situation qui comble pourtant ses vœux, afin de se soustraire à toute cette persécution des gens de loi!

Davisson aurait durement expié sous les coups des complices de Bouvard la faveur du Conseil privé et les préférences de Vautier, si celui-ci, se portant fort pour son subordonné, n'avait arraché de haute lutte à ses collègues l'arrêt du 17 décembre 1649 dans lequel Sa Majesté faisait « inhibitions et deffences audit Sr de Fourqueux de faire aucunes poursuittes pour raison de ce tant aud. Parlement que Requestes du Palais ny de se servir et mettre a execution lesd. arrestz et sentences jusques a ce qu'autrement par Sad. Majesté en ait esté ordonné, à peyne de nullité, cassation de procédures, de tous despens, dommages et interests, et de trois mil livres d'amende ».

L'affaire ne devait reparaître que bien des mois plus tard, et Davisson n'allait plus figurer que pour la forme sur les dernières pièces relatives à l'Intendance du Jardin Royal.

Encore une fois Morin lui était venu en aide, et il s'était résolu à délaisser l'enseignement qu'il avait fondé dans ce Jardin qui lui était déjà cher, et cette « courtoise et belliqueuse Nation » parmi laquelle il

avait vécu « avec une satisfaction si grande » trente-sept longues années qui *lui avaient passé comme des jours* (1).

« Le 26 juillet 1651, dit la *Gazette*, le sieur Davissone, Escossois, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, ayant esté mandé par le Roy de Pologne pour avoir la surintendance des jardins de Leurs Majestez Polonoises, avec dix mille livres de pension, partit d'ici, apres avoir remis entre les mains du sieur Vautier, premier Medecin du Roy, la charge qu'il lui avoit commise il y a quatre ans, d'Intendant du Jardin Royal des plantes médicinales en cette ville, et de Professeur du Roy en Chymie (2). »

Le roi de Pologne, qui mandait ainsi Davisson à sa cour, était Jean-Casimir V, frère de Ladislas-Sigismond IV, auquel il avait été appelé à succéder en 1649, et dont il avait épousé, avec les dispenses de l'Église, la veuve, encore jeune, Marie-Louise de Gonzague (3). Cette princesse, qui brillait à la cour de France par son rang, son esprit et ses grâces, avait dû, dans une certaine mesure, son élévation au trône à sa confiance dans une prédiction de l'astrologue J.-B. Morin, dont j'ai déjà dit quelques mots. Comme on parlait devant ce savant homme du mariage éventuel de la princesse, il avait nettement déclaré que cette union ne se ferait pas et que Marie-Louise était destinée à épouser un Roi. Et celle qu'il avait ainsi « flattée de l'espérance d'une couronne » lui avait,

(1) « Je n'ay rien trouvé differante entre elle (la France) et mon païs natal que le nom, mesme dans ce temps où la meilleure partie de ma vie s'est escoulée, et où les années m'ont passez comme des iours en telle sorte, que ie me puisse vanter d'auoir tousiours receüe dans le progrez de ma conversation et pratiqué entre eux vn contentement incroyable et conforme à la haute réputation qu'elle s'est acquise de tout temps, d'estre tres courtoise et genereuse envers les estrangers, mais particulièrement affectionnée à la Nation Escossoise, qui depuis 900 ans luy a esté adoptée par la plus ancienne alliance du monde ; c'est donc à la mémoire de ses biens faicts que ie consacre ce leger tesmoignage de mon affection ; ainsi que ie suis prest de luy consacrer mon bien, ma vie et le reste de mon estre, pour la gloire de son Estat (*Elemens*, p. 400). »

(2) Recueil des Gazettes Nouvelles ordinaires et extraordinaires, juillet 1651, p. 768. — Je ne sais pas où Chevreul a pris que Davisson avait donné sa démission le 18 de mai 1651. (Note msste déjà citée.)

(3) Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers, puis de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, brillait à la cour de France par son rang, son esprit et ses grâces. Elle fut demandée en mariage par une ambassade polonaise venue tout exprès à Paris en octobre 1645, et épousée par procuration au nom du roi Ladislas IV dans la chapelle du Palais-Royal le 6 novembre suivant. Elle fut couronnée à Cracovie le 16 juillet 1646 et, devenue veuve bientôt après par la mort du roi, décédé à Merecz sur le Niémen, le 10 mai 1648, elle épousa le 30 mai de l'année suivante, par dispense du pape Innocent X, Jean-Casimir V, frère du défunt, qu'elle avait contribué à faire élever au trône. (Moréri, etc.)

devenue Reine, gardé de cette encourageante prédiction une profonde reconnaissance (1). L'influence de Morin était considérable auprès de Marie-Louise (2) ; il lui avait donné pour secrétaire un de ses plus fervents disciples, Pierre des Noyers (3), et ce fut, sans doute, à son intervention que son vieil ami Davisson dut la situation exceptionnelle qui lui était faite, malgré son attachement à la Réforme, dans une cour très catholique, mais où l'influence de la reine Marie-Louise demeurait toute-puissante.

Ce n'est pas seulement, en effet, la surintendance des jardins de Leurs Majestés qu'il obtint, comme l'annonçait la *Gazette*. Il était, en outre, peu de temps après son arrivée, nommé premier archiatre et chimiste du Roi et médecin ordinaire de la Reine ; *Vilhelmo Davissono nobili Scoto, consiliario nostro archiatroque seniori, chymico atque nostro, tum Reginalis Majestatis consortis nostræ dilectissimæ ordinario medico hortorumque nostrorum summo præfecto* (4).

Imposant par sa science à la fois étendue et bizarre, s'exprimant élégamment dans la langue latine, dont tout le monde devait se servir en des milieux aussi bariolés, doux et conciliant (5), comme toujours, entre les factions violemment divisées qui se disputaient le pouvoir, Davisson semble avoir fait bonne figure dans les multiples fonctions qui l'associaient à l'existence agitée des souverains de la Pologne.

Il y gagna quelque fortune (6) et trouva le temps de mettre la dernière

(1) Cf. Dict. de Bayle. — V° Morin, p. 263, n. K.

(2) Cette influence se faisait encore sentir en avril 1656. — Cf. Lettres de Pierre des Noyers, secrétaire de la reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague, princesse de Mantoue et de Nevers, pour servir à l'histoire de Pologne et de Suède de 1655 à 1659. Berlin, Behr., 1859, in-8°, p. 129.

(3) Id., ibid., p. 322, 327, 361, 424, etc.

(4) Voy. plus loin Pièces justificatives, n° III.

(5) Pierre des Noyers n'a parlé qu'une seule fois de d'Avisson dans le recueil de lettres cité plus haut. C'est pour mentionner un bon procédé du médecin de la reine envers le chapelain de cette princesse, M. de Fleury. Il est question de fruits lignifiés. M. d'Avisson (l'éditeur allemand écrit d'Ainsson) en a pris pour faire un chapelet, bien qu'il soit calviniste, afin de le donner en présent au confesseur de la Reine (p. 408).

(6) Parmi les pièces qui concernent G. Davisson dans les *Metrices Regni* à Varsovie, on signalera, par exemple, trois actes des 22 mai et 24 décembre 1666 et 14 avril 1667 relatifs à une créance de 6000 florins de Pologne « en bonne monnaie d'argent » sur le noble André Achterloni, facteur royal et marchand à Viklow, et deux procurations où sont mentionnés des biens en Pologne, en Lithuanie et en dehors du royaume (12 février 1667). Je dois la connaissance de ces documents intéressants à la bienveillante intervention de M. le professeur Pawinski, directeur des archives de Varsovie, qui a bien voulu les copier pour moi dans les *Metrices Regni* (lib. 205, f° 62, 197 ; lib. 206, f° 21 ; lib. 207, f° 57).

main à cet immense *Prodrome*, commencé jadis au Jardin des Plantes de Paris et dont il écrivait les dernières pages devant les murs de Thorn assiégé par son maître le 15 septembre 1658 (1). Admirateur passionné du grand médecin philosophe, Pierre Séverin le Danois, *Sublimis Philosophi et incomparabilis Viri Petri Severini Dani*, il s'est donné la tâche de réduire sa doctrine entière à l'usage des écoles, *totam ejus doctrinam ad usum scholarum reducere conatus sum*, et il commente en un lourd in-quarto dédié à Antoine Vallot l'*Idea medicinæ*, le livre le plus répandu du célèbre maître (2).

Pour Davisson, comme pour Séverin, l'expérience est l'unique mère et nourrice de la Physique et de la Médecine, *experientia, unica Physices et Medicinæ parens et nutrix*. Mais on ne doit pas négliger Platon et les philosophes de l'Antiquité qui ont fondé leur sagesse sur la contemplation de la nature. Il faut unir sans cesse la méthode platonique, qui doit être synthétique, à la méthode chimique, qui repose sur l'expérience et sur l'observation.

Ces idées générales, exposées dans la préface du *Prodrome*, reproduisent, avec plus de netteté encore, les doctrines conciliantes qui avaient valu naguère à Davisson la faveur des chimiatres de Paris, de Vautier en particulier. Davisson vieilli est demeuré fidèle aux conceptions philosophiques de ses jeunes ans, mais la médecine pratique a décidément pris le pas dans ses préoccupations sur l'observation chimique, les feux sont éteints, le laboratoire est fermé ! Le *Prodrome* et l'*Adombration*, qui le complète (3), consacrent, d'un bout à l'autre dans leurs sept cents pages, cette inévitable transformation !

Comment le laborieux savant aurait-il pu poursuivre, en effet, ses recherches qui demandaient tant de calme et de persévérance, dans les

(1) Hæc finiebam... super ripas Vistulæ, dum Magnanimus Joannes Casimirus Poloniæ et Sueciæ Rex Potentissimus, Dominus meus Clementissimus, perfidiam armorum Suecicarum obsidione Thorunensi per invictissimum generosæ gentis Polonæ exercitum castigabat (Prodromus, p. 538).

(2) L'Idæa medicinæ fut, malgré ses obscurités, l'un des livres de médecine les plus appréciés de la fin du XVIe siècle. La plus ancienne édition de cet ouvrage que j'aie consultée a paru à Bâle en 1571 (Idea medicinæ Philosophicæ, fondamenta continens totius doctrinæ Paracelsianæ, Hippocraticæ et Galenicæ, authore Petro Severino Dano, Philosopho et Medico. Ad Fridericum II Daniæ et Septentrionis Regem. Cum gratia et privilegio Cæs. Maiest. Basileæ ex officina Sixti Henricpetri Anno MDLXXI, in-4°, 416 pp. 12 fol. lim. et 14 in fine.

(3) Voy. Bibliographie, n° IV.

milieux inquiets et mobiles où il se trouvait ballotté? La pauvre Pologne préparait follement sa ruine; menacée au dehors par des ennemis qui méditaient déjà son partage, elle épuisait néanmoins le meilleur de ses forces dans des querelles fratricides. Aux guerres malheureuses contre la Suède ou la Transylvanie, avaient succédé (1660) les insurrections de l'Ukraine et la révolte d'une partie de la noblesse contre l'autorité royale. Et au milieu de ces événements d'une gravité toujours croissante, Davisson, attaché à la personne des souverains polonais, devait suivre sans trêve une cour toujours en mouvement et renoncer par suite aux travaux de laboratoire qui avaient fait le principal ornement de sa vie.

Il déclare lui-même, dans une des pièces qui le concernent aux archives de Varsovie, que le temps lui fait défaut pour expédier ses propres affaires, au soin desquelles il est contraint de préposer Charlotte de Thynny, son épouse (1).

Au milieu des anxiétés de toute sorte qui assombrissent leurs vieux jours, les deux exilés ont toutefois quelques instants de joie et de consolation, quand au mois de juillet 1663, ils voient arriver leur fils, qu'ils avaient laissé à Paris, officier aux gendarmes écossais. Ce fils unique, Charles Davisson, d'abord page du prince de Galles (29 juin 1627), avait servi dix-sept années comme lieutenant, puis capitaine au régiment de Douglas (14 janvier 1638), guidon, enfin enseigne de la compagnie des gendarmes écossais (26 décembre 1650-4 mars 1655). Il avait fait huit campagnes et commandé, en plusieurs occasions, ce corps d'élite.

La situation de son père à la cour de Leurs Majestés Polonaises lui avait valu l'insigne honneur de porter à Charles II les félicitations de Jean-Casimir V, à l'occasion de la Restauration de la monarchie britan-

(1) ...quia ipse ob varia eaque legalia servitia, quibus circa curam salutis nostræ et serenissimæ reginalis majestatis conjugis nostræ charissimæ distinctur, negotia sua privata, personam sui recognoscentis afficientia, expedire non valens et nequiens in omni meliori modo, via, forma, stylo ac juris ordine, quibus melius et de jure firmius ac validius esse debuit ac potuit, in suam ac legitimam plenipotentem generosam Sarlotam de Thynny conjugem suam charissimam constituit, inscribit et ordinat. (Metrices Regni, lib. 206, f° 21. — 12 febr. a. d. 1667.) Je dois la copie de cette curieuse pièce à la bienveillance de M. Pawinski, professeur à l'Université et directeur des archives de Varsovie.

nique (1660), et cette influence paternelle se manifestait de nouveau en le faisant attacher comme secrétaire à la mission de Caillet-Denonville trois ans plus tard.

On était trop désireux à Versailles de faire aboutir les négociations qui devaient amener le mariage du duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon, avec Anne de Gonzague, la nièce favorite et l'héritière de la reine Marie-Louise, pour négliger le moindre élément de succès dans le choix des agents envoyés en Pologne, et le 19 mai 1663, le fils du médecin de la reine, « Charles Davisson, chevalier, seigneur de Beaulieu, demeurant à Paris, rue de l'Esperon, paroisse de Saint-André-des-Arts », recevait la somme de trois mille livres « pour aller d'icy à Léopol en Pologne pour affaires concernant le service de Sa Majesté et pour son retour, le tout en poste (1) ».

La mission dirigée par un des nombreux Caillet qu'on trouve alors au service de Condé (2) aboutit rapidement, et le mariage se célébrait au Louvre le 11 décembre de la même année.

Le zèle des Davisson à servir les intérêts du duc d'Enghien était récompensé peu après par la nomination de Charles aux fonctions de premier maître d'hôtel qu'il a occupées jusqu'à sa mort.

Pendant les deux mois qu'il avait séjourné auprès de ses parents, le secrétaire de Caillet-Denonville avait pu préparer le règlement des affaires demeurées en suspens en France en l'absence du chef de la famille, et les *Metrices Regni* nous ont conservé les procurations expédiées par le père au fils les années suivantes, au sujet du domaine de Nouville, en Gâtinais, dont Charles a pris dès lors le titre, en échange de celui de Beaulieu que le vieux Guillaume se réserve, peut-être en souvenir de cet autre Beaulieu (3), où se sont écoulées jadis ses plus heureuses années d'études (4).

(1) Bibl. Nat. Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 984, n° 21958.

(2) Cf. Duc d'Aumale, Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, t. VII, p. 163, 170, 350 n. Paris, 1896, in-8°.

(3) Il échangeait ce domaine contre un autre dit de Courcy-Ferratte appartenant à Jacques Blanchette, aumônier et conseiller du Roi, chapelain de Saint-Claude, dans la collégiale de Montrond, au diocèse de Sens.

(4) Je dois la communication de ces trois pièces à l'aimable intervention de M. le professeur Pawinski, directeur des archives de Varsovie, qui me les a copiées sur les originaux conservés dans les *Metrices Regni* (lib. 203, f° 315; lib. 205, f° 47 et 201).

En même temps qu'il arrangeait ses comptes avec son fils, Davisson réglait, avec l'aide de sa femme, ses affaires de Pologne et de Lithuanie, et lorsque sa protectrice, la reine Marie-Louise, dont il avait prévu la fin, succomba à Varsovie le 9 mai 1667, il se trouva prêt à partir.

Il voulait, avant de mourir, revoir sa terre natale, et le voyage qu'il accomplit alors à Aberdeen est attesté par l'impression à l'aide des types de l'Université, *typis Universitatis Abredoniensis*, du dernier de ses écrits, le *Plicomastix*, qui parut en 1668 chez Puffler, de Dantzig, sous le pseudonyme de *Theophrastus Veridicus Scotus* (1).

C'est un ouvrage de polémique médicale, développement d'un des chapitres du *Prodrome* (2), dans lequel Davisson cherche à combattre le sentiment populaire qui a fait de la plique une maladie endémique propre à la nation polonaise (3).

La thèse, que l'auteur prétend appuyer sur dix-sept années de pratique, *post praxim septem decem annorum* (4), a suscité de vives polémiques, dans l'examen desquelles je ne saurais entrer ici. Qu'il me suffise de rappeler la part prépondérante que prit à cette querelle un spécialiste de Louvain, Vopisque Fortunat Plemp (5), qui avait fait paraître, six ans plus tôt, un traité spécial des maladies des cheveux et des ongles.

Davisson était à Paris à l'hôtel de Condé au commencement de 1669. Il est repris nominalement, en effet, dans l'arrêt du Conseil des finances, en date du 9 avril de cette année, qui maintient « Guillaume Davissonne et Charles Davissonne père et fils en leur qualité de noble et d'escuyer (6) ».

Cette pièce, longuement motivée et toute pleine de détails sur la

(1) Le privilège du roi Jean-Casimir est du 2 août 1667. — Voir plus loin Bibliogr., n° V.

(2) De Plica Polonica, morbo ex superstitiosarum mulierum cerebro nato et in credulos aliquos Medicos transplantato Tractatus (Prodr., cap. XVII, p. 450).

(3) Le Plicomastix est dédié à Jean-André, comte de Morstin, grand référendaire du royaume de Pologne, etc.

(4) Il y avait, en effet, dix-sept ans (1751-1767) que Davisson avait quitté le Jardin du Roi.

(5) Plempius (V. F.) Tractatus de affectibus pilorum et unguium. Lovaniæ, 1662, in-4°. — Vopisque Fortunat Plemp, né à Amsterdam le 23 décembre 1601, mort à Louvain le 12 décembre 1671, était professeur de médecine pratique à l'Université de cette dernière ville.

(6) Arch. Nat., E., 1750, f° 140. — Voy. Pièces justificatives.

biographie de Charles Davisson, ne se borne pas à constater, à cette date, l'existence de son vieux père. Elle nous apprend en outre qu'il jouissait alors, *honoris causa* sans doute, dans la maison de Condé, de ce même titre de *premier maistre d'hostel* dont son fils remplissait la fonction

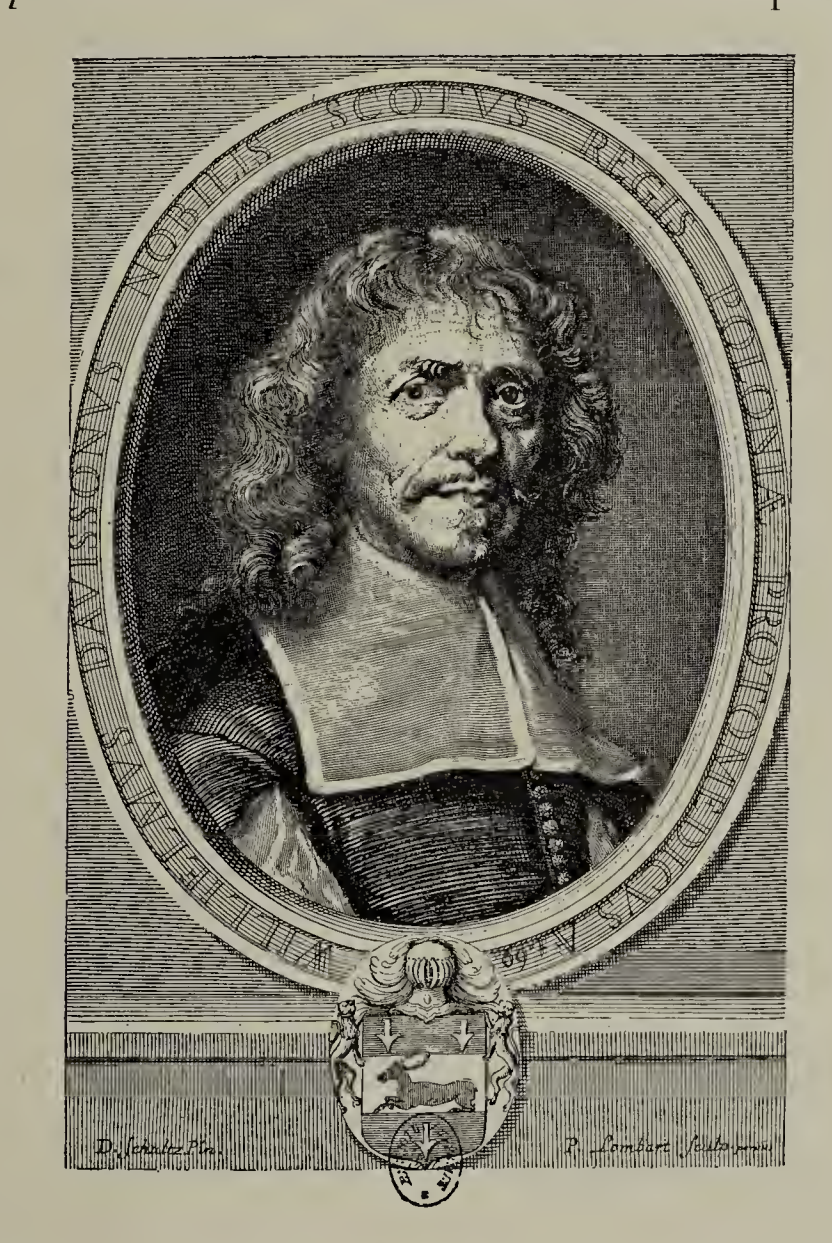

depuis sa mission de Pologne (1). Ils sont, en effet, désignés l'un et l'autre en tête du document, comme « maistres d'hostel du S^r^ duc d'Anguien, père et fils ».

(1) Une note de d'Hozier, conservée au Cabinet des Titres, nous apprend que Charles Davisson occupait encore cette charge vingt-huit ans plus tard :

« Mre Charles Davisson, ch^er^ s^gr^ de Nouville, cid^t^ capit^e^ enseigne des gendarmes du Roy sous le titre des Escossois, et après 1er maistre d'hostel de Mgr le Prince dem^t^ à l'hotel de Condé 1697. »

Il a laissé deux fils, morts tous deux avant le mois de septembre 1720 : Claude Davisson, chevalier, seigneur de Nouville, qui avait épousé dame Catherine de Francq, et Jacques Davisson, seigneur de Chaplottes et autres lieux, qui avait eu de dame Anthoinette Chevallier, une fille appelée Françoise, seule héritière du nom des Davisson (Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 984, n° 21958).

Le fils du grand Condé ne pouvait moins faire pour un vieillard de soixante-seize ans, qui avait servi fidèlement pendant près de dix-sept années sa tante, la reine Marie-Louise de Gonzague, et qui lui avait donné à lui-même de nombreuses preuves de dévouement, pendant sa longue et infructueuse candidature à la succession de Pologne.

Davisson put voir arriver en l'hôtel abbatial de Saint-Germain-des-Prés, le 17 novembre suivant, son maître, Jean-Casimir, descendu de son trône pour terminer doucement ses jours dans une somptueuse retraite.

Le vieil alchimiste retrouva aussi au Jardin du Roi son ancien ami Vallot, parvenu au faîte des grandeurs, « seigneur de Magnant et d'Andeville, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, premier médecin de Sa Majesté », et il put lire, avant de fermer les yeux, en tête du cours (1), publié par Glaser, qui continuait alors l'enseignement qu'il avait fondé jadis au faubourg Saint-Victor, cette phrase latine qui est comme le résumé de son œuvre chimique : *Sine igne nihil operamur* (2).

(1) Chr. Glaser, Traité de la Chymie, enseignant par une brieve et facile méthode toutes ses plus nécessaires préparations. — Dans la dédicace à Vallot de la seconde édition de ce livre (1668), Glaser déclare qu'il l'a écrit pour la commodité de ceux qui assistent aux Leçons qu'il fait tous les ans par les ordres du premier médecin au Jardin du Roi.

(2) Guillaume Davisson est mort obscurément un peu plus tard. Son portrait, peint en 1662 par D. Schultz, a été gravé par P. Lambert. Triste et résolu tout ensemble, il a l'air illuminé qui convient à ses livres ; la tête intelligente est fort ravagée, les yeux sont fixes et un peu vagues, le nez est retroussé, les pommettes sont assez saillantes, la bouche est ferme, la moustache et la barbiche sont bien accusées. Il porte une perruque, un long col en forme de rabat et une veste à manches fendues. Sur le médaillon ovale qui l'encadre, on lit la légende :

Willelmus Davissonus Nobilis Scotus Regis Poloniæ protomedicus Æt. 69.

Au-dessous sont figurées ses armoiries timbrées d'un casque.

BIBLIOGRAPHIE

I. Philosophia | Pyrotechnica. | *WILIELMI DAVISSONI*, | *Nobilis Scoti*, *Doctoris Medici*. | Sev | cvrsvs chymiatricvs, | nobilissima illa et exoptatissima Medi- | cinæ parte pyrotechnica instructus. |

Multis iisque haud vulgaribus observationibus ador- | natus, et ab ipsis primis Physicæ Theoreticæ et Pra- | cticæ Elementis, inexpugnabili demonstratione illu- | stratus, artificiosam novamque rerum naturalium spe- | culationem, et in vsus medicos præparationem et ad- | ministrationem continens. In quo adminiculo διακρί | σεως aut συγκρίσεως Chimicæ, ex Veget. Animal. et Mineral. familia petitæ, veræ et legitimæ rerum causæ | deprehenduntur, ipsa αὐτοψία demonstrantur, cum re | centiorum, tum veterum omnium Philosophorum | authoritate confirmantur : Hactenus ab omnibus hu- | jus sæculi Chymicis, aut in simili studii genere sese | exercentibus desideratus : nunc autem solidis et in- | concussis fundamentis stabilitus, et assiduo studio et | longa rerum praxi, lapide velut lydio, probatus et | confirmatus.

Parisiis | Apud Joannem Bessin, propè Collegium Remense. | M.DC.XL. | *Cum Privilegio Regio et Approbatione*. in-8°.

Epistola (Illustrissimo Potentissimoque Principi Iacobo Stuart, Lenoxiæ Duci, etc.). Approbatio, Privil., Emblema totius operis, 8 p. et 1 pl.

Pars prima (p. 1-14) :

Epistola (Illustriss. Principibus | Georgio. | Lvdovico, Joanni—et Bernardo Stvart. | Potentissimi Principis | Lenoxiæ Ducis fratribus germanis (non pag.) ;

Pars secvnda (p. 15-487). *Diagramma*.

Pars tertia | cvrricvli | Chymici. | De Vocabulis | Chimycæ opera- | tioni inservientibus. | *Ex curriculo W. D. Doctoris Med. in* | *vsum auditorum suorum excerpta*.

Parisiis, | apud Ioannem Bessin, prope Colle- | gium Remense. M.DC.XL. in-8°.

Epistola (Illustri et | Nobilissimo Viro | D. Henrico | Persy, illustrissimi | Comitis Northvm- | briæ filio.) (non pag.)

Pars tertia (p. 9-38).

Pars quarta | cvrricvli | chymici. | in qva | operationes | chymicæ multo | faciliori methodo, | tenuiori sumptu, leuioreque labore et assisten- | tia quam hactenus à quo vis hujus sæculi Chy- | mico, perfici docentur : Nouaque et peculia- | ris principiorum demonstratio, tutissima me- | dicamentorum preparatu et in morbis om- | nibus administratio continentur.

Ex curriculo W. D. nobilis Scoti Do- | *ctoris Med.* Parisiis, etc.

Epistola (Nobiliss. Ampliss. | et Eruditiss. Viro | D. Gilberto | Gavmino Christianissimi | Regis a supplicibus | libellis consiliario (p. 41-44). Admonitio ad Lectorem (p. 45-70). Pars quarta (p. 70-268), tab. I-IV ; index (p. 269-272).

Jean Piot, libraire juré, rue S.-Jacques, au S.-Esprit et à la Salamandre d'argent, a fait de cet ouvrage édité par Bessin, dix-sept ans plus tôt, une fausse *secvnda editio* Parisiis, M.DC.LVII. en supprimant des exemplaires revêtus d'un nouveau titre l'*Emblema* placé à la suite du Privilège, en déplaçant le diagramme, et ajoutant un tableau *gradus separationis*, à la fin de la seconde partie. Tout le reste est absolument identique, jusqu'à l'erratum de la p. 272 de la quatrième partie.

On remarquera dans le nouveau titre du livre l'orthographe du nom de l'auteur *Wilielmi d'Avissoni.*

Lenglet du Fresnoy (*Histoire de la philosophie hermétique, accompagnée d'un Catalogue raisonné des Écrivains de cette science* avec le véritable Philalethe revu sur les originaux. Paris 1742, in-12, T. III, p. 3), a mentionné deux éditions de la *Philosophia Pyrotechnica* de Davisson, sous les dates de 1635 et de 1641. On a vu plus haut que la première de ces dates est celle du Privilège Royal; la seconde correspondant à une année près à celle de la publication.

Hoefer (*Histoire de la Chimie*, 2e Ed. Paris 1869, T. II, p. 234-235) indique jusqu'à cinq éditions du même ouvrage publiées à Paris, dit-il, en 1640, 1642, 1644 et 1657 in-8° et à la Haye en 1641 in-4°. Les éditions de 1642 et 1644 n'ont jamais existé; l'ouvrage de 1641 est le suivant, imprimé à Paris in-12, et non à La Haye in-4°.

Quant aux indications bibliographiques du *Dictionary of National Biography* (vol. XIV, p. 182-183, 1888) relatives à la *Philosophia pyrotechnica*, elles sont tout à fait erronées.

II. Oblatio Salis | sive | Gallia lege | Salis condita Tractatvs | salis naturam, ex reconditis Philosophiæ | Pyrotechnicæ Principiis, explicans ; nec | non mysticum eius, sensum, quatenus | ad pacta omnia et fœdera, inter Deum | et Populum, Reges, Principes et sub- | ditos, et ciuilem hominum societatem | olim transferebatur, declarans; ad ori | ginem, institutionem et legis Salicæ ra- | tiones omnes intelligendas plurimum | inseruiens | .

Opera et Studio W. D'Avissoni, *Nobilis* | *Scoti*, *Doctoris Medici.*

Opus nouum, et à nullo hactenus excogitatum.

A Paris | chez Iean Promé, au coin de la rüe Dauphine | AVEC PRIVILEGE 1641, in-12 de 130 p. avec 12 p. d'épitre dédicatoire à Richelieu.

c. I. Salis et legis Salicæ brevis Adumbratio.
c. II. De Salis vsu et proprietalibus externis, tum in condiendis, tum conservandis corporibus.
c. III. Quanta fuerit Salis in lege Iudaïca et gentilitio cultu veneratio, etc.
c. IV. Qualis fuerit lex et terra Salica, a Sale fuisse ipsis nomen indictum et a Sale facultates suis similes rebus omnibus inesse, ima et leges omnes Salis similes, etc.
c. V. De Elemento Salis, ejus origine et a quinta essentia dimanatione, natura, etc. Conclusiones.

III. Les | Elemens | de la Philosophie | de l'Art du Feu ou Chemie. | contenans les plus belles Observations qui se rencon- | trent dans la résolution, préparation et exhibition | des Vegetaux, Animaux et Mineraux, et les re- | medes contre toutes les maladies du corps humain, | comme aussi la Métallique, appliquée à la Théorie, | par vne verité fondée sur vne necessité geometrique, | et démonstrée à la manière d'Euclides. |

Œuvre nouveau et tres necessaire à tous ceux qui se | proposent ietter de bons fondemens pour apprendre | la Philosophie, Medecine, Chirurgie, et Pharmacie.

Traduit du Latin du sieur Davissonae, Escuyer, Conseil- | ler, Medecin du Roy et Intendant de la Maison et | Iardin Royal des Plantes Medecinales, au Faux- | bourg St Victor, à Paris. | par Iean Hellot, Maistre Chirurgien | à Paris.

A Paris, | chez François Piot, rüe de S. Iean de | Latran, proche la Fontaine S. Benoist. | M.DC.LI. | *Avec Privilege du Roy.*

Privilège, Approbations, Sonnet de De Prade, Stances de Montallier, non pag. texte de 677 p. tabl.

Jean Piot a aussi remis en vente le même volume avec un nouveau titre en 1657, en supprimant le tableau et ajoutant après les stances 6 pages qui contiennent la MANIÈRE POUR CONS | *truire une Table distillatoire,* | *commode pour practiquer toutes* | *sortes de distillations.*

Lenglet du Fresnoy a connu ces deux aspects du livre de Davisson, il indique en outre sous le n° 7 de son catalogue un autre volume en français que Davisson aurait publié lui-même. « Il paraît, écrit-il, que Davisson n'avoit pas été content de cette version, puisque lui-même a traduit depuis son ouvrage en français. « Cette traduction, dit-il encore, est peu connue, mais puisqu'elle vient de l'auteur même, elle doit être préférée. » Ce texte n'a jamais existé que dans l'imagination de l'historien de la *Philosophie hermétique.*

Il en est de même des *Observations sur l'antimome* publiées en 1651 à Paris, et attribuées à Davisson par Lenglet du Fresnoy (n° 247, T. III, p. 145) et des *Collectanea Chimica Medico Philosophica Polonica Will. Davisonii* que le même auteur assure avoir été imprimées à Anvers en 1698 (n° 220, T. III, p. 137). J'ai pris la peine d'interroger au sujet de cet ouvrage, le savant conservateur du Musée Plantin, M. Rooses, dont la compétence est si parfaitement établie en matière de typographie anversoise. On ne connaît pas plus en Belgique qu'en France ces *Collectanea Polonica.*

IV. Commentariorum | in sublimis Philosophi et incum parabilis viri | Petri Severini Dani | ideam medicinæ Philosophicæ, | propediem prodituroruin | prodromus.

In quo *Platonicæ* doctrinæ explicantur fundamenta, super quæ *Hippocra* | *tes, Paracelsus* et *Severinus*, necnon ex antithesi, *Aristoteles* | et *Galenus* sua stabilivere Dogmata. Sub finem Authoris doctrina, febrium exemplo. in | praxim reducitur. *Hisce selectiorum Chronicorum remedium, omnibus à Capite ad Calcem* | *affectibus appropriatorum, 40 annorum usu probatorum sine* | *fuco et jactantia descriptorum manipulus adjicitur* | Opera et studio | Willielmi Davissoni Nobilis Scoti | Christianissimi Galliarum et Navarræ Regis Consiliarii et Medici, domus hortique plan | tarum Medicinalium, qui Parisiis in suburbio S. Victoris est, olim Præfecti ; necne | autem S. Regiæ Majestatis Poloniæ et Sueciæ Senioris Archiatri et Chemici : | S. Reginalis itidem Majestatis in vulgari Medicina Personæ Medici.

Hagæ Comitis | Ex Typographia Adriani Vlacq MDCLX. in-4°.

10 ff. limin. Joannes Casimirus, etc. (V. plus loin *Pièces justificatives*, N° III) ; Excell. Domino Antonio Vallot (*Pièces justificatives*, N° IV) ;

Ad Lectorem Prodromus (p. 1 à 538).

Totius operis | Adumbratio | in qua Hypotheses Physiologicæ profundiorum et insue | tarum locutionum sensus, æquivocationum et synoni- | morum denodationes, indicationes diagnosticæ, et | leges curativæ juxta authoris et Hippocratis mentem | expandantur ;

Perquas singuli affectus humani corporis per Medicamenta è Vegetabilium, | *Animalium,*

et Mineralium familia desumpta, et pleraque juxta Chemico- | rum modum præparata, legitimum finem sortiuntur.

Opera et studio illius quo sub sequenti Anagrammate nomen exponit.

sI VIVVs ILLe MVn Do saLVs.

Prævisa valent.

Armoiries, double écusson des Davisson et des Thynny.

Anagramme.

Adumbratio (p. 541-708).

La Bibliothèque nationale possède un magnifique exemplaire de ce double ouvrage, relié en maroquin rouge aux armes du Roi (*Réserve* T 5/9) mais auquel font défaut les feuillets terminaux non paginés, que l'on trouve dans les exemplaires moins beaux d'Anvers et d'Edimbourg, consultés pour moi par MM. Houzé et Turner.

V. Theophrasti | Veridici Scoti | Doctoris medici | Plicomastix | seu | Plicæ numero | morborum | Α'πόσπασμα | Typis Universitatis Abredoniensis | in Scotia impressus | Nunc verò Dantisci | cum | amplissimo | Ser. Sac. Reg Majestatis | Privilegio | venditur | per | Jacobum Pufflerum | Sereniss. Reg. Majestatis | Bibliopolam | Anno m.dc.lxviii; in-4°.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LETTRES PATENTES DE CHARLES Ier EN FAVEUR DE W. DAVISSON.

(2 juillet 1629) (1).

Carolus, Dei Gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex, Fidei Defensor, etc. Vniversis et singulis Regibus, Principibus, Ducibus, Marchionibus, Archiepiscopis, Episcopis, Comitibus, Abbatibus, Prioribus, Nobilibus, Baronibus, Præsidibus, Senescallis, Magistratibus, et Civitatum Consulibus : Nec non et omnibus et singulis Admiraltis, Regionum, Arcium, Vrbium, Castrorum, Exercituum, Classium, Navium, Fluviorum, Portuumve Præfectis : Aliisque quibuscunque terra marique imperium exercentibus, ad quorum notitiam præsentes hæ litteræ pervenerint; perpetuam fœlicitatem et salutem in Eo, qui suorum Salus est certissima.

Quandoquidem summa eorum, quibus Rerumpublicarum administratio incumbit, cura esse debet, ut benemerentibus et Virtutis studiosis debitus honor conferatur; et si quis contra jus et æquum quid perpetraverit, constituto supplicio coërceatur : Nobis hucusque ratum constansque fuit, ne alterutram in partem negligentius providisse videremur. Itaque quantum vel è re nata, vel per graviora Reipublicæ negotia fieri potuit, sedulo dedimus damusque operam, ut quicunque vel Generosi Stemmatis, vel præclari facinoris, aliarumve rerum insignium a Majoribus derivata jura, aut encomia acceperunt, eadem apud posteros sarta et tecta (nisi ipsi à probitate et illorum vestigiis desciverint) quam longissima fieri possit serie maneant; quo et ad pari ipsi accensi laudem, aliquam propria virtute accessionem majoribus addant, et Parentum memores, nil eorum amplitudine, aut fama integra indignum committant, sed pari passu proavos æmulati, probos et fideles Regi et Regno, in omnibus, quantum jus fasque patitur, se subditos præbeant.

Hinc factum est, ut dilectum et fidelem nostrum subditum, Willielmum Davissone, nunc in celeberrima Parisiensi Civitate Medicinæ Doctorem, litterarum studio et uberiori ingenii sui studio addictum, eoque nomine jam pridem apud exteros suo merito gratum, vel longioris peregrinationis ad ulteriora invisenda, amantem, vel fortasse sedem et domicilium (prout sese obtulerit occasio) alibi positurum, eadem benevolentiæ et commendationis nostræ tessera ornare statuerimus. Quod et æquitati admodum est consentaneum, ut cum eruditionis suæ et modestiæ speciem peregre laudandum dederit, Nos pariter indubitatæ Veritati ex æquo et bono firmum testimonium (quod beneficii loco illi apud exteros prodesse potest) suppliciter rogati non denegemus. Quare cum post factam inquisitionem fide dignissimorum hominum, quibus Nos id muneris demanda-

(1) Publiées textuellement dans le *Prodromus* (p. 424-426) et traduites en anglais par John Small (loc. cit., p. 266 et suiv.).

vimus; Nobis compertum sit : Certum facimus et testamur, prænominatum Willielmum Davissone, legitimum, ex legitimo matrimonio, et Generosis parentibus oriundum fuisse, Nobilibusque familiis tam a paterno quam a materno genere descendisse ; Patre scilicet Generoso et Spectato Viro Duncano Davissone de Ardmakrone infra Vicecomitatum nostrum de Abirdein : Qui fuerat filius legitimus Thomæ Davissone de Ahinhampers infra Vicecomitatum nostrum de Bamf, inter ipsum et Elisabetham Forbes ejus sponsam legitime procreatus : Quæ quidem Elisabetha fuerat filia legitima Willielmi Forbes, Baronis de Tolwhone, inter ipsum et Elisabetham Leith ejus sponsam, filiam legitimam Georgii Leith Baronis de Barnis, legitime procreata infra prædictum nostrum Vicecomitatum de Abirdein : Sicuti prædictus Thomas Davissone fuerat filius legitimus Ioannis Davissone de Ahinhampers, inter ipsum et Ionetam Leslie, ejus sponsam, filiam legitimam Domini Willielmi Leslie de Balwhane Militis, infra prædictum Vicecomitatum nostrum de Abirdein legitime procreatus. Qui quidem Ioannes Davissone fuerat filius legitimus Willielmi Davissone de Ahinhampers, inter ipsum et Ionetam Couts ejus sponsam, filiam legitimam Willielmi Couts, Baronis de Auchtercoull infra Vicecomitatum nostrum de Abirdein, legitime procreatus. Matre pariter, proba et pudica fœmina, Joneta Forbes filia legitima Willielmi Forbes, Baronis de Pitsligo, inter ipsum et Katharinam Gordoun ejus sponsam, filiam legitimam Alexandri Gordoun, Baronis de Strathaoun et Cluny, legitime procreata. Qui quidem Alexander Gordoun fuerat filius legitimus Alexandri, tunc Comitis, nunc Marchionis de Huntley, inter ipsum et Jonetam Campbell ejus sponsam, filiam legitimam Comitis Argatheliæ legitime procreatus. Sicuti prædictus Willielmus Forbes, Baro de Pitsligo, fuerat filius legitimus primogenitus Alexandri Forbes etiam Baronis de Pitsligo, inter ipsum et Barbaram Abernathie ejus sponsam, filiam legitimam Ioannis Comarchi de Saltoun, legitime procreatam inter dictum Comarchum de Saltoun et Elisabetham Hepburne ejus sponsam, filiam legitimam Patricii Comarchi de Haile. Qui quidem Alexander Forbes fuerat filius legitimus primogenitus Ioannis Forbes, Baronis de Pitsligo, inter ipsum et Elisabetham Keith, ejus sponsam, filiam legitimam Domini Ioannis Keith de Craig, Equitis Aurati, legitime procreatus. Qui omnes legitimo matrimonii nexu compulati, hactenus cum generis luce claruerunt, tum ad posteros sine labe transfundunt eandem : Quæ omnia sicuti ex se vera sunt et firma, itidem ut apud universos et singulos testatiora et certiora maneant, non gravatim hasce patentes literas nostras prænominato Willielmo Davissone concessimus, quibus ad plenam apud omnes fidem faciendam Sigillum nostrum Magnum appendi mandavimus.

Datum Edimburgi secundo die mensis Iulii, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo nono, et regni nostri anno quinto.

II

FRAGMENTS AUTOBIOGRAPHIQUES TIRÉS DES ŒUVRES DE DAVISSON.

Nec displiceat Lectori pro cujus commodo in hoc opere multas horas mihi alias quam necessarias insumpseram, si occasione arrepta de transplantatione et generatione Anatum Scoticorum quæ ex veritate et relatione Hectoris Boëtii Historiographi Scoti in Regione et Climate meo Natalitio, et prope arcem Comitatus de Pettislego, tunc ad avum meum ex Materno genere ab Illustrissima Forbesiorum familia ortum pertinente, aliquid dicam et Historiam Transplantationis Familiarum similiter adjungam, et veniam petendo humillimè rogo, ut pagellas aliquot sequentes in meum et posteritatis meæ usum duntaxat transiliat, ut illis quibus jura mea natalitia, hoc est, Scotigenæ genti debeo, occasionem legendi

et cognoscendi, dijudicandi et forsan etiam, cum auxilio Divino, aliquando recuperandi derelinquam. Est ut manifestæ protestationis et declarationis loco relinquam, hac tempestate incerta, et inauditis mutationibus et obtruncationibus inhumanis obnoxia, ne jus et æquum quod Deus et natura mihiet successoribus meis è materno genere, è linea recta descendentibus ante quingentos annos tribuerunt, oblivioni et præscriptioni obsolescat.

Parens enim mea piæ memoriæ et ex Illustrissimis et Nobilissimis Scotiæ familiis nata, cùm adhuc pupilla esset, utroque Parente orbata, et in custodiam Patrui ex Paterno genere cum ampla hæreditate, relicta fuit. Interea ille omnis pietatis et Christianæ charitatis immemor, ipsam omni hræeditate sensim et sensim defraudavit, et sibi suisque successoribus contra omne jus Divinum et humanum appropriavit: nullo tunc temporis (ut Juridici vocant) in illa familia Feudo masculo instituto. Parens postea meus ex Antiquissima et Nobilissima Familia natus ipsi matrimonio junctus, incepit jus suum, non absque multis expensis, jactura bonorum et temporis, coram gentis Tribuno, sibi reclamare a Patruo tutore et custode, etiam repetere; sed cum jam res in procinctu fuerat, Parens vita cessit, relicta matre cum tribus filiis, quorum maximus vix septimum agebat annum, et ego minimus. Interea fruendi occasione satis insigni oblata, Matrem incautam blanditiis, et spe recuperandæ hæreditatis ablactat. Ille interea emissarios undique emittit, qui tacitè rem familiariam nostram in angustiis (satis arctè propter dispendia multa, in litem profusa, versantem) comprimebant, data opera ut inermem viduam et infantes innocentulos deprimerent, et ut inde causa deciderent. Sed Deus, viduarum et Parentibus orbatorum protector, amicos nobis insperatos suscitavit, qui nos consiliis et patrocinio ab angustiis liberarunt; inter quos primus et præcipuus fuerat, qui ruinam familiæ nostræ defendere voluerat, Illustrissimæ et Antiquissimæ Familiæ Lesliorum Dux, Joannes Leslius, Baro de Balquhane, Illustrissimi Comitis Leslei, nunc in Aula S. Romani Imperii Imperatoris, propter immensa sua merita in eum collata evecti, qui nos singulari humanitate et Generositate, à consanguineis nostris proximis derelictos, tam a Paterno quam Materno genere sustinuit. A Paterno, quia propter familiæ in peregrinum nomen mutationis subeuntis periculum, à nostris partibus stare noluerunt; talis enim tunc fuerat familiarum peculiaris mos, non lex, ut quo facilius tribuum illorum, hoc est familiarum ejusdem cognominis inde descendentium et inter se adhærentium injurias acceptas repellerent, aut illorum in alteram illatorum facilius protegerent, capitalis familiæ cognomen, quo jure, quaque injuria in eadem familia conservare quasi pro aris et focis mordicus nituntur: quod ut facilius fiat, eundem respectum, authoritatem et jus, quod Regi et Reipublicis debent, aut quod à Rege tacitè subtrahunt, Capiti summo Familiarum conferunt: pro quo contra quemvis alium, imo contra ipsum Regem liberum dominandi, imperandi, invadendi, et manu forti opprimendi potestatem et jus concedunt, et authorizant, unde tot tribuum diversorum discordia totam gentem ad plura sæcula ita devastaverant, ut a litibus illorem et ordinatis prœliis, ex talium familiarium ordinibus, plures cadere visi sunt, quam pestis aut peregrinum bellum destruere poterat, et tales longè protractæ familiarum dissensiones, funestissima bella ad plura sæcula inter Gordanorum et Forbesiorum Familiam peperit, quæ omnem Maternorum nostrarum proximitatem, inutilem pro nostra tuenda causa reddebant, et quamvis sœpius compositæ videbantur, per mutua utrarumque familiarum matrimonia, tamen vel minima deinceps occasione data, recandescebant sicut in avo nostro contigerat, qui quamvis uxorem habuerat, aviam nostram, ex præcipua Gordanorum familia natam, et pro pacis tuendæ vadimonio datam, tamen in prœlio quod fuit à Gordanorum familiis contra Forbesiorum, ante annos centum et triginta datum, in loco nominato *Crabstein*, à præclara Civitate Abredonensi mille passus distante, apud ripas fluminis *Deæ*. Cœsi ex Forbesiorum numero a Gordonis duo millia hominum numerabantur, inter quos in isto prœlio Avus noster Baro de Petslego, ex parte materna

quatuor fratres amiserat, à parte fratris ipsius uxoris (qui primarius Gordonorum fuerat, ut illius Belli Dux) cæsos. Itaque tam ex Paterno, quam ex Materno genere, relicta Mater, uni ex duobus fratribus relictis tutela Matris quasi ovis rapaci lupo commissa fuit. Quæ Matrem nostram pupillam ex hæreditate ejecit. Interim et hic tutor fatis cessit, relicto filio fatali nostræ familiæ ruina turgido, etsi bonorum et hæreditatis nostræ illegitimum, et prætendentem duntaxat hæredem repræsentabat, pari ratione malitiæ et fraudis paternæ egregia et ampla specimina præ se ferebat, nam si Pater aperta fraude et quasi manu forti bona nostra detinuit ; filius cum causa sese decidentem, et jam pene devictum arbitraretur, fraudis nova subterfugia excogitat, et jus sibi ex ficta transactione cum pupilla imaginatur. Interea tempus transigitur, et in longa possessione quamvis interrupta totam spem collocat. Hinc est factum, ut tentatis multis meandris, et ambagibus, quibus nos adhuc ex infantia emergentes destruere nitebatur, et præcipue etiam Matre, ut tum vita defuncta, sed Deus ut est Orbatorum Parentibus protector, sic est fraudis et malitiæ, et tyrannidis omnis vindex acerrimus, gravissima mentis alienatione affecit, et conscientia prava præteritarum actionum, ita perterritum fecit ut aliquandiu ante obitum, desperabundus iram Divinam in se justè propter damna in nos commissa fuisse accessam, non solum verbis, sed cum suspirio, et lachrimis, et reconciliationis et restitutionis intentione et desiderio profitebatur, sed à Patrui (qui etiam Matris nostræ Patruus erat) astutia, et interesse obsidebatur : is enim omnibus artibus usus est, ut apud se post obitum desperabundi patris filius adhuc pupillus ipsi et filiis suis committeretur. Ac proinde quanquam Deo satis amplam misero occasionem obtulerat, ut damna nostra ante mortem non tantum ex maternæ hæreditatis surreptione restitueret, sed ad minus ut tot annorum expensas et dispendia, quibus ille directè et indirectè bona nostra satis ampla, et longo litigio, dissipare fecit, resarciret : tamen Patruus, ex avo, suæ possidendi hæreditatis, et ad suam familiam tandem devolvendi et traducendi spe allectus, nobis (ut à suo instituto alienis) ægro morituro nihilominus acclamantibus, viam semper et occasionem occlusit. Tandem extincto hoc adversario. Pupillorum lex, quæ vetat aliquid contra ipsos minoritatis tempore jure aggrendi, remoram causæ nostræ satis notabilem injecit, sed tandem hærede tertio ex minoritate emerso, fratres mei duo seniores, quos ego ad peregrinas nationes invisendas è Scotia discedens (unde adhuc non redii) reliqui actionem resuscitant, et continuo decem annorum spatio prosequuntur. Ego etiam pro viribus meis apud Legatos Serenissimi Regis Magnæ Britanniæ apud Aulam Gallicam commorantes, cujus auspiciis, tum Medicinam exercebam, et cujus sanitati ubi opus fuerat præfueram, literas Serenissimi Regis admonitorias ad Parlamentum Scotiæ, ut nulla intermissa mora, et nullo habito personarum respectu, litem istam contrahant, et dirimant obtinui, perquas cum se premi viderent, ad amicam litis direptionem, secundo natum fratrem invitant ; seniori jam mortuo. Judices ex utraque parte elegerunt Illustrem Comitem de Denderpesser et Comitem Balcomiæ, utrumque in summa Curia Parlamenti Scotici Senatorem meritissimum ; quorum judicio utra que pars sese submisit. Sed antequam de lite terminatum fuerat, ecce Junior frater etiam vita cessit, et litem adhuc protraxit. Interea monitus de progressu litis et Fratris fato, Deus novit quantæ anxietati obnoxium me senserim, cum viderem causam tam legitimam, omni humano auxilio esse destitutam. Denuo literas Regias recommandatorias, ad Magnam Parlamenti Curiam obtinui, ut omni intermissa mora, brevem et legalem mihi redderent sententiam. Item Commissarii fuerunt nobis concessi, et in mea absentia amicos elegi, in quorum manus omnem potestatem agendi, transigendi aut quælibet ad istam litem spectantia prosequendi, in mea absentia deposui ; et is fuerat Illustrissimus Joannes Scothus, Comes de Scots Tarbet, cui adjunctus fuit Magnificus Dominus, Ludovicus Stuartus Eques, in hac causa Fratrum meorum Patronus, et apud eum omnia scripta tunc erant, quæ litem istum directè et indirectè respiciebant. Sed

ecce cum omnia fuerant amica transactione usque ad subscriptionem deducta, et adversarius noster, ut testabantur omnes (nuper ex Minoritate egressus) nihil æque desiderabat quam ut Patris injustæ oppressioni, et nostris dispendiis mederetur; sed ecce inopine mors ipsum è vita, magno nostro damno eripuit, post se relinquentem filium nuper natum, contra quem dum minor erat (talis est lex gentis) nulla prosequendæ litis unquam detur potestas; et ita ab ista spe præsentanea frustrati, et amicum adversarium, et ulterius progrediendi libertatem, usque ad Minoritatem præsentiæ novæ heredis amisimus. Voco amicum adversarium, quia prœter quam quod nobis sanguine junctus fuerat, piam habebat conscientiam, et scelerum paternorum detestator ingens. Nam post Patris mortem plurima scripta falsa et lites injustas delere incepit; perquas dum vixerat Pater, inertem Plebem, subditos et vicinos suos, laboribus mille vexaverat: ille autem vocatis illis ad quos spectabant, coram ipsis chartas istas igne cremari, et lites istas tolli jussit; et unumquemque in pristinum statum restituit. Et sæpe coram multis testatus est, se nos in integrum restituere voluisse; quod revera fecisset, si Deus ipse vitam ad decem duntaxat dies prolongasset. Bonus et pius, quanquam pravi Patris filius, sed ex Religiosissima matre natus, quæ sæpè coram Marito inexorabili genibus flexis et a lacrymis et querelis Matris meæ, amitæ suæ, mota, misericordiam deprecata est, monendo ne maledictionem Divinam, in se et suam familiam induceret.

Interea solus relictus, ego, et jam a quadraginta annis è natali solo peregrinus (1) hanc familiæ nostræ transplantationem publicam dare volui, ut loco declarationis et protestationis, posteritati inserviat, ne jus et æquum quod Deus et natura mihi et successoribus meis à Materno genere et linea recta deductis, ante quingentos annos tribuerent, oblivione et præscriptione obsolesceret (2).

(*Prodromus*, p. 407-411.)

. . . . . .

... Cum ab ineunte ætate Philosophicis et Medicis studiis me addixerim, in iisque cum querelas Professorum graviuscule tulerim, quod neque Physica Peripathetica experientiæ limæ responderet, nec Theoremata Galenica, multo minus remedia, in difficillimorum morborum curationibus, satisfacere potuerunt : cumque passim per totum Orbem audirem Philosophiam Platonicorum, tum Chemicorum experientias jactitari, Chemicorum cœtui (qui tunc occultè, absque ulla Regia authoritate Parisiis quasi grassabundus, imo pœna supplicii prohibitus, vagabatur) adhœrere cœpi, in quo nominum obscura novitate, apparentium contradictionum multitudine, præparationum enigmate, et nova Philosophandi ratione pene perterritus constiti, et eò magis, quia nullibi quam inter ipsos Chemicos tot denodandarum difficultatum et causarum reddendarum, et multarum resolutionum circos inveniebam, cum illorum pars maxima, vel plane Empyrica fuit, nec ullam rationem causarum reddendarum tenebat, præterquam inspectionem et sensibilem demonstrationem. Altera vero cum nullam aliam præterquam Aristotelicam Philosophiam callebant, omnes resolutionum affectus per crines ad Aristotelis Physicam (quæ è Diametro contra resolutiones Chemicas pugnabat) injusta Metamorphosi sensibus oblatrantibus attrahebant: sed quanto obscuritas major apparuit, tanto plus crevit desiderium addiscendi; itaque assiduitate summa et indefesso studio inter maximè literatos Chemicos, qui scriptis aliquid lectione dignum tradiderunt, perscrutatus sum, num aliquid quod animum

(1) Davisson était parti d'Écosse, nous l'avons, vu vers 1624; c'est dire que ceci aurait été écrit en 1654, c'est-à-dire pendant la troisième année de son séjour en Pologne.

(2) Suit une dissertation sur l'histoire contemporaine d'Écosse, « confusus et intricatus Status Rerum Scoticarum ».

meum sciendi avidum repleret invenirem, sed inter illos dum Sectas infinitas et malè compilatas contemplarer, absque ulla satisfactione discessi, dum nescio quo fato de hoc Authore SEVERINO DANO multa apud selectiores Authores legerem, partim in laudes quamvis obscuras, et simulata quadam sciendi dexteritate, pro Chemicis experientiis doctum aliquem habendi Patronum optantium : et apud tales nihil præter quam vanas de qualitatibus rellolaceis, spiritibus Mechanicis, de Archeo, de triplici Regno, de Manna, Balsamo, Mumia, Astro Archeo, Elixerio, Materia perlata, Materia Crystallina, Quinto Elemento et Mineralisato blatterationes, quasi horribiles Magicarum incantationum (ut mihi videbantur) voces audiebam....

(*Ad lectorem.*)

. . . . . .

Contigit mihi alias juveni Anno 1619, oblatam fuisse occasionem eundei ad aquas Thermales Borbonienses, vulgo dictæ de *Lancy*, loco distantiæ a placidissimo flumine Ligeri ad semi leucam; locus satis notus omnibus Gallis, habet enim aquas calidas pro omnibus affectibus Paralyticis curandis aptissimas, et multi nobiles ex tota Gallia illuc advolant, ut curam accipiant. Invitatus enim ego non difficulter ab illustrissimo Prælato Domino Dormæo Boloniensi Episcopo meritissimo, habuit enim aulam suam, arcem nempe egregiam, ab ista urbe duas leucas distantem, quæ vulgari Idiomate vocabatur *Beau Champs :* sita fuit inter duos colles et ex superiori loco lacum habebat amplissimum, piscibus magnis repletissimum et in superiori hujus parte mineram ferri habebat ditissimam, sylvam magnam in proximio, quæ ligna suppeditabat ad fusionem ferri aptissima; in isto primo loco habebat fornacem fusoriam, ollas ferreas, tormenta ferrea, petardas, granata multa ex ferro isto fusa formabat, et magno pretio in vicinas partes Galliæ beneficio fluminis disportabat. In altera parte arcis in eadem valle ex isto lacu superiori distribuebatur aqua quantum satisfuerat ad ferrum excudendum. Contigit ergo mihi, ut cum placerent ipsi multum lectiones diversorum chimicorum, quorum ingens semper fuerat fautor, sed cum jam septuagenarius esset, neque poterat istos labores, quos in juventute multum colebat, perferre, perpexit ingenium meum etiam in eorumdem finem tendere : persuasit tandem, ut studiis medicinæ vulgaris etiam studia chemica pulcherrima et utilissima iisdem adjicerem, neque abhorrui, præsertim cum videram occasionem me nacturum apprehendendi illa ipsa inspectione, quæ per centum annos solus non addiscerem ; proinde suasioni ejus Reverendissimi Prælati annui et ut facilius opus susceptum perciperem, humaniter mihi proposuit, si voluerim chemicis rebus me dare, quod neque deficerent sumptus pro fornacibus construendis, pro libris emendis, pro materialibus etiam conquirendis. In hunc igitur finem ex Germania vocavit peritissimum in rebus metallicis artificem, caroque stipendio ipsum ditavit, ut cum illo per duos vel tres annos commoraretur. Itaque occasione illa data, et lectione Authorum, et colloquio familiari, tum ipsa inspectione omnia didici, nisi ea quæ tenuitate ingenii mei vix percipere potueram: igitur in isto Athæneo per tres annos integros mansi, et sicut fuerat vir eximiæ eruditionis, et plurimarum aliarum virtutum, præcipuè Aulicarum, et nobilium vicinorum egregius cultor, omnes nobiles vicinos, quando malè valebant, invitabat, ut meo opere quamvis imberbi juveni uterentur, immo laudibus suis cum me imparem omnino cognoverim, ad arctissima studia me compellavi, libros qualescunque optabam objiciebantur mihi (et omnia adminicula quæ videbantur studioso necessaria, præcipue Chemici et Mathematici, fuerunt semper ab eo recommendati. Prima mea fundamenta jecit in magnis istis voluminibus) theatrum Chemicum componentibus, ista conditione, ut quod legerem tota die à cœna memoriæ referrem, et ut sententiam meam è multis Philosophorum opinionibus ibid contentis exponerem ; solis diei horis, ubi

visitationi ægrorum incumbebam, parcebat mihi. Ego ista sicut mirifica Dei dona, mihi tradita, transire silentio non possum, nisi ingratum Deo, Salvatori meo, et memoriæ istius Prælati omnium hominum optimi, ingratum me ostenderem, et jam si in istam Regionem redirem, vix sexagesimum hominem invenirem, qui eo tempore ætati meæ compares fuerant, imo non pridem præclarissimus Dominus Morinus Professor Regius Mathematicus omnibus pro doctissimo et probo viro notus, ex hac vita octuagenarius decessit, eò enim, in ejus locum successi, cum isto Episcopo, cujus ille prior ante me erat Medicus.

(*Adumbratio*, p. 596-597.)

III

PERMISSION DE JEAN CASIMIR V D'IMPRIMER LE PRODROMUS DE DAVISSON (1).

(29 novembre 1658.)

Joannes Casimirus, etc. Significamus, etc. Quod Nos illos benigno respectu afficere soleamus, qui intuenda iampridem curanda que nostra et serenissimæ sacræ Reginalis Majestatis consortis nostræ charissimæ valetudine, non parum sese applicuerint, sic præsentibus hisce literis nostris significari volumus. Expositum fuisse Nobis ab excellenti fideli dilectoque Vilhelmo Davisono nobili Scoto consiliario nostro archiatroque seniori, chimico atque nostro, tum Reginalis Majestatis consortis nostræ dilectissimæ ordinario Personæ medico hortorumque nostrorum summo præfecto cum à multis annis sedulam operam in revolvendis veterum Philosophorum Platonicorum tum Peripateticorum scriptis insumpsisse ut facilius consensus et dissensus medicorum cum Hippocrate, Galeno et chymicis expanderet, proinde cum iam a multis sæculis penitus fere extincta veterum philosophorum Platonicorum tam metaphisicorum quam phisicorum dogmata cerneret, metuendo ne in Hippocratis divini senis doctrinam minus sincere animadverteretur, omnes quos potuit veteres authores in unum conciliavit et a vepribus, ænigmatibus, parabolicis, obscuritatibus liberavit et in tam facillimam brevemque methodum in scholarum usum reduxit et cum Peripatetica chymicaque philosophia ita parallelavit ut quilibet spatio unius mensis plus addiscere in Platonicis possit, quam qui studia trium vel quatuor annorum in ipsis rudimentis addiscendis, tum in ulteriori studio, promovendo consueverit. Occasione igitur hac tam fausta pro re literaria offerente, authorem sibi elegit interpretandum. Petrum Severinum Danum, medicum et philosophum sublimem, stylo cabalistico obscuro suam medicinæ philosophiæ Hippocraticæ, Galenicæ et Paracelsicæ ideam scribentem, qui quamvis iam a centum annis admirationi potius et literatorum musæis ornatui, quam intellectui patebat, tamem nunquam in usum propter Platonicæ doctrinæ defectum redigi potuerat. Sed cum dignissimum hoc opus existimetur, ut in lucem prodeat, permittimus et libertatem damus, ut typis quibus velit committat et typographo aut bibliopolæ cui velit, in Nostris ditionibus ad vendendum concedat librum, cuius titulus est *Commentariorum in sublimis Philosophi et incomparabilis Viri Petri Severini Dani Ideam Medicinæ Pilosophiæ propediem proditurorum Prodromus*, ad spatium decem annorum, quo temporis intervallo, omnibus Bibliopolis et Typographis inhibimus, ne distribuant, vendant aut Typis admoveant prædictum librum absque Authoris consensu sub pœna confiscationis exemplarium, tum mille

(1) J'ai reproduit ce texte d'après la copie que M. Pawinski a bien voulu prendre dans les archives de Varsovie. Il a été imprimé jadis, avec un certain nombre de variantes, en tête du Prodromus.

Talerorum decem. In cujus rei fidem præsentes manu nostra subscriptas Sigillo Regni communiri iussimus. Datum in Castris ad Thorunium die 29 mensis Novembris anno Domini 1658. Regnorum nostrorum Poloniæ 10 Sueciæ vero 11 anno. Joannes Casimirus Rex. Locus sigilli maioris cancellariæ Regni.

(*Metrices Regni Liber* 201, folio 105.)

IV

DEDICACE DU PRODROMUS A ANTOINE VALLOT.

Domino Antonio Vallot
Regis Christianissimi secretioris
consistorii consiliario et Proto-medico.

Excellentissime Domine,

Tandem prodit opus, cujus ante aliquot annos Ideam vidisti, ad Sequanam, in amænissimo Plantarum Medicinalium horto Regio Parisiensi (cujus tunc temporis Administrator et Præfectus eram) inchoatum, in mediis Oceani Germanici undis; in Maris Baltici procellis; ad Albin, Oderam, Buggum, Niesterum, Borysthenem et Pontum Euxinum inter peregrationum incommoda, Exercituum tumultus, Tympanorum sonitus, Timballorum strepitus, Tubarum clangores, tormentorum tonitrua, omnis denique Armorum generis collisiones, inter pestem et famem, cœli et Elementorum injurias irrequietas, incrementa sumpsit. Pace tandem ab invictissimo Rege Joanne Casimiro, Domino meo Clementissimo, subditis suis data, in mediis Aulæ otiis ad Vistulam, in suavissima illa Regia mansione Varsaviensi, numeris suis absoluto, perfectum. Illud autem tuo per totum orbem clarissimo nomine, Archiater meritissime, in amicitiæ, observantiæ, et grati animi testimonium nuncupo. Te siquidem et mutuis quos miscuimus non raro sermonibus, non in Aristotelis Philosophia tantum, sed in Galeni opinionibus, Platonis dogmatibus, Hippocratis placitis, Paracelsi doctrina et Severini Idea semper deprehendi versatissimum. In consultationibus vero, licet cum vulgo loqui videaris, tam solidis tamen rationum monumentis, tuam fulcis sententiam, ita dexterè consultantium versus ingenia, ut præconceptis desertis opinionibus, velint nolint, in partes tuas transire cogantur. Ad Praxin quod spectat, tam acre in dignoscendis curandisque morbis ostendis judicium, tanta cum prudentia, modo Galenica, modo chemica in usum vocas remedia, ut ea fœlici semper cum successu administrata, innumeræ hominum quos ab orci faucibus eripuisti, palam profitentur myriades. Nunquam satis celebrandum raræ tuæ industriæ exemplum, nuper vidit Gallia in Ludovico decimo quarto a Deo dato, a te servato. Lœthalis enim quo detinebatur morbus triomphantis Monarchæ, vitæ victoriis que finem imposuisset, tuæ nisi salutiferæ manus per divinum illud, quod tempestivè propinasti vinum, à mortuorum libro nomen ejus expunxissent. Me privatim quod attinet, gratias tibi habeo quam maximas, Amice Nobilissime, και φίλων έμοι φίλατε, ut Periclem nominare solebat acutissimus Proclus, quod filium meum, Cataphractorum Scotorum Regis, in præsidio Christianissimi Regis primo ordine militantium Vexilleferum, gravo et periculoso (ut ad me scripsit) affectu laborantem, oportunis tuis consiliis pristinæ restitueris sanitati. Hunc igitur librum, Excellentissime Domine, in venerationis meæ, et gratitudinis tesseram accipe, et me tibi, propter sublime illud honoris et

gloriæ, ad quæ merite evectus es, culmen serio gratulari crede. Meque ame, qui sum sine Aulicismo.

Datum in Castris Polonicis, die 15 Novembris 1659, coram Marienburgo.

Excellentissime Domine

Tui observantissimus et amantissimus servus

DAVISSONUS.

V

ARRÊT POUR LES Srs DAVISSONNE, GENTILHOMMES ECOSSOIS QUI LES MAINTIENT EN NOBLESSE.

(9 avril 1669.)

SUR LA REQUÊTE PRÉSENTÉE AU ROY EN SON CONSEIL par Guillaume Davissonne et Charles Davissonne, M^es d'hostel du Sr Duc d'Anguien, père et fils, contenant, qu'encore que leur qualité d'escuyer ne leur puisse estre contestée, comme estans issus d'une famille des plus nobles d'Escosse et qu'ils le justiffient par une déclaration authentique du feu Roy d'Angleterre scellée du grand sceau (1) qui contient la généalogie de leurs ancestres depuis six generations et fait voir qu'ils sont issus en ligne directe de Guillaume Davissonne seigneur Dakimkempert (2) leur cinquiesme ayeul, sans qu'aucun d'eux ait jamais dérogé, que led. Charles l'un des supplians ait esté eslevé page du Roy d'Angleterre a present regnant, où ne sont admis que des enfans de qualité, qu'estant revenu en France il ait servy Sa Majesté en qualité de Lieutenant et de Capitaine dans le Régiment de Duglas, sans avoir manqué aucune occasion durant huit campagnes après lesquelles Sa Majesté l'a honnoré des grades de guidon et d'enseigne dans la Compagnie des gendarmes Escossois, et mesme il a commandé toute la gendarmerie en plusieurs occasions. Néantmoins ils ont été assignez pardevant les sieurs Commissaires généraux députez à la suite du Conseil pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse pour représenter les titres en vertu desquels ils ont pris la qualité d'Escuyer, et comme ils n'en sçauroient représenter d'autre que la déclaration du feu Roy d'Angleterre et les certifficats de leurs services, Requeroient qu'il pleust à Sa Majesté les descharger de lad. assignation, ce faisant les maintenir dans leur ancienne noblesse et ordonner qu'ils jouiront ensemble leurs successeurs, Enfans et postérité des privilèges et exemptions dont jouissent les autres gentilhommes du Royaume, faire deffense à Me Jacques Duret, commis à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse de l'eslection de Nemours, de les y troubler ny empescher à peine de 2000 ℔ d'amande despens dommages et interestz. Et pour cet effect qu'ils seront employez dans le catalogue des gentilhommes qui sera arresté au Conseil.

VEU PAR LE ROY EN SON CONSEIL, lad. requête communiquée suivant l'ordonnance dud. Conseil du XIe mars dernier aud. Duret par l'exploit du 12e dud. mois. Trois sommations faites aud. Duret de fournir responce à lad. requeste des 13e, 14e et 15e dud. mois de mars de 1669. Lettres patentes du feu Roy d'Angleterre du 2e juillet 1629 par lesquelles il est porté que Guillaume Davissonne, docteur en médecine, est descendu d'une famille noble tant du costé paternel que maternel; deux certifficats de Charles prince de la Grande Bretagne du 29e juin en la 24e année du règne de son père qu'il avait reçeu pour son page d'honneur Charles Davissonne, fils dud. Guillaume; provisions données par le Colonel

(1) Voy. plus haut pièce n° 1.

(2) Pour d'Ahinhampers.

Douglas de la charge de lieutenant en une compagnie de son régiment d'infanterie, aud. Charles Davissonne du 14e janvier 1638 ; trois certifficats et passeport du Sr Marechal de Turenne, du Sr Dorgeval intendant de l'armée de Picardie et du Sr Charpentier commissaire des guerres par lesquelles il paroist que led. Davissonne estoit guidon de la Compagnie des gendarmes Escossois, de Sa Majesté du 21e may 1651, 10e janvier, 12e decembre 1652 (1); Contract de vente de la charge d'enseigne des gendarmes Escossois de Sa Majesté faite par Charles Davissonne en faveur du Sr de Montlidar du 4e mars 1655 ; Lettre de cachet du Roy de Pologne escrite aud. Charles Davissonne par laquelle il le charge de faire compliment de sa part au Roy d'Angleterre sur son restablissement, du 5e juillet 1660 ; autre lettre de cachet de la Reyne de Pologne, par laquelle Elle remercie led. Davissonne des complimens qu'il a faits au Roy en conséquence de la susd. lettre, du 20e novembre 1660 ; Certifficat de la Reyne mère du Roy d'Angleterre que le feu Roy d'Angleterre ni son fils régnant n'ont jamais pris des pages qui ne fussent gentilhommes, du 16e février 1669. Et ouy le rapport du Sr Daligre, Conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses Conseils et Directeur de ses finances, commissaire à ce député et tout considéré.

Le Roy estant en son Conseil Royal des finances ayant égard à lad. requeste a maintenu et maintient lesd. Guillaume et Charles Davissonne père et fils en leur qualité de noble et d'escuyer et a ordonné et ordonne qu'ils jouiront, ensemble leurs successeurs enfans et postérité nais et à naistre de légitime mariage des privilèges et exemptions dont jouissent les autres gentilhommes du Royaume tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, fait Sa Majesté deffenses aud. Duret et à tous autres de les y troubler ny empescher à peine de 1000 ℔ d'amande, despens, dommages et interestz et pour cet effect qu'ils seront inscrits et employez dans l'Estat et Catalogue des gentilhommes qui sera arresté au Conseil et envoyé dans les Bailliages et Élections du Royaume en conséquence de l'Arrest du Conseil du 22e mars 1666.

Seguier. Daligre.

Du 9 avril 1669 à Paris.

(*Arch. Nat.*, E, 1750, fol. 140.)

(1) Un brevet daté du 26 décembre 1650 existe aux Archives nationales (O1 12, f° 84).

G. MASSON, Éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris

NOUVELLES ARCHIVES
DU
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE
PUBLIÉES
PAR MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DE CET ÉTABLISSEMENT

TROISIÈME SÉRIE COMMENCÉE EN 1889

Le tome Ier contient les Mémoires suivants :

Recherches sur le Cachalot, par MM. G. Pouchet et H. Beauregard. — Recherches sur les Insectes de Patagonie, par MM. Ed. Lebrun, L. Fairmaire et P. Mabille. — Description d'une Tortue terrestre d'espèce nouvelle, par M. Léon Vaillant. — Mémoire sur l'organisation et le développement de la Comatule, par M. Edmond Perrier (*Suite*).

Le tome II contient les Mémoires suivants :

Mémoire sur l'organisation et le développement de la Comatule, par M. Edmond Perrier (*Fin*). — Monographie du genre Chrysosplenium, par M. Franchet. — Sur la faune herpétologique de Bornéo et de Palawan, par M. F. Mocquard. — Crustacés du genre Pelocarcinus, par M. Milne-Edwards. — Insectes recueillis dans l'Indo-Chine, par M. Pavie (1er article). Coléoptères et Diptères, par MM. J. Bourgeois, Ed. Lefèvre et J. Bigot. — Lichenes exotici, par M. l'abbé Hue.

Le tome III contient les Mémoires suivants :

Monographie du genre Chrysosplenium, par M. A. Franchet (*Fin*). — Lichenes exotici par M. l'abbé Hue (*Suite*). — Monographie du genre Palophus, par M. Ch. Brongniart. — Insectes recueillis dans l'Indo-Chine, par M. Pavie (2e article). Coléoptères et Lepidoptères, par MM. Aurivillius, Lesne, Allard, Brongniart et Poujade. — Monographie du genre Eumegalodon, par M. Ch. Brongniart.

Le tome IV contient les Mémoires suivants :

Recherches sur le Cachalot, par MM. G. Pouchet et H. Beauregard. — Recherches anatomiques sur le Pentaplatarthrus paussoides par M. A. Raffray. — Lichenes exotici, par M. l'Abbé Hue. — Espèces nouvelles ou peu connues de la collection ornithologique du Muséum, par M. E. Oustalet. — Etude de l'alimentation chez les Ophidiens, par M. Léon Vaillant. — Liste des ouvrages et mémoires publiés par A. de Quatrefages.

Le tome V contient les Mémoires suivants :

Les anciennes ménageries royales et la ménagerie nationale fondée le 14 brumaire an II (4 novembre 1793), par le Dr E.-T. Hamy. — Contribution à l'étude de la faune ichtyologique de Bornéo, par M. Léon Vaillant — Catalogue des oiseaux provenant du voyage de M. Bonvalot et du prince Henri d'Orléans à travers le Turkestan, le Thibet et et la Chine occidentale, par M. E. Oustalet. — Etude sur les Strophantus de l'herbier du Muséum de Paris, par M. A. Franchet. — Notice sur le Drepanornis Bruijni (Oust.), par M. E. Oustalet,

Le tome VI contient les Mémoires suivants :

Catalogue des Oiseaux provenant du voyage de M. Bonvalot et du prince Henri d'Orléans à travers le Turkestan, le Tibet et la Chine occidentale, par M. E. Oustalet (*suite et fin*). — Description d'une nouvelle espèce de mammifère du genre Crossarchus et considérations sur la répartition géographique des Crossarques rayés, par M. E. de Pousargues. — Des Galagos et description d'une nouvelle espèce appartenant à ce groupe, par M. E. de Pousargues (2 planches). — Révision du genre Catalpa, par M. Edouard Bureau (2 planches). — Etude minéralogique de la Lherzolite des Pyrénées et de ses phénomènes de contact, par M. A. Lacroix (6 planches). — Translation et inhumation des restes de Guy de la Brosse et de Victor Jacquemont, faites au Muséum d'histoire naturelle, le 29 novembre 1893. — Edmond Frémy. Notice nécrologique par M. P. Dehérain.

BULLETIN DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

1re année — 1895

HUIT NUMÉROS PAR AN

Abonnement : Paris et Départements : 15 fr. — Union Postale : 16 fr.

Jusqu'a présent les naturalistes du Muséum n'avaient d'autre organe officiel que les *Archives*, qui, tous les ans, dans un beau volume orné de planches exécutées avec soin, renferme quelques mémoires étendus des membres du corps enseignant. Cette publication ne peut donner qu'une idée très incomplète du labeur exécuté au Muséum ; la plupart des autres travaux sont disséminés dans les recueils spéciaux. L'œuvre accomplie s'éparpille et la dissémination des travaux empêche de saisir leur ensemble.

Pour les grouper, le Directeur du Muséum, M. A. Milne-Edwards a eu l'idée de créer le *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, dont les deux premiers fascicules ont été publiés ; leur mode de rédaction est très particulier ; le Directeur a prié tous les naturalistes attachés au Muséum de se réunir une fois par mois dans un des amphithéâtres et de communiquer à l'assemblée les résultats constatés dans leurs divers services. On ne demande pas de Mémoires, encore moins de Conférences ; on raconte rapidement ce qu'on a vu, on montre les objets, on projette les photographies : de là le Bulletin.

Traité de zoologie, par M. Edmond Perrier, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 2 vol. gr. in-8..... 40 fr.

Première partie. — **Zoologie générale.** Protozoaires et Phytozoaires — Arthropodes. 1 fort vol. gr. in-8, avec 980 fig. dans le texte..... 30 fr.

Deuxième partie. — Vers, Mollusques, Tuniciers, Vertébrés. 1 vol. gr. in-8 (sera publié en 2 fascicules).

Traité de botanique, par M. Van Tieghem, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 2e édition entièrement refondue et corrigée. 2 vol. gr. in-8, avec 1213 gravures dans le texte..... 30 fr.

Traité de géologie, par M. A. de Lapparent. *Ouvrage couronné par l'Institut.* 3e édition entièrement refondue. 2 vol. gr. in-8, 1650 pages avec 726 gravures dans le texte..... 24 fr.

Les Batrachospermes. Organisation, fonctions, développement, classification, par M. S. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes. 1 vol. gr. in-4, avec 50 planches gravées d'après les dessins de MM. Sirodot et Bezier. Cartonné..... 160 fr.

Le monde des plantes avant l'apparition de l'homme, par le marquis de Saporta, correspondant de l'Institut. 1 très beau vol. gr. in-8, avec 13 planches dont 5 en couleur et 118 figures dans le texte. Relié, fers spéciaux, tranches dorées..... 20 fr.

A propos des algues fossiles, par le marquis de Saporta, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-4, avec 10 planches lithographiées..... 25 fr.

Les Organismes problématiques des anciennes mers, par le marquis de Saporta, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-4, avec 13 planches lithographiées et plusieurs figures intercalées dans le texte..... 25 fr.

Dernières adjonctions à la flore d'Aix en Provence, précédées de notions stratigraphiques et paléontologiques appliquées à l'étude du gisement des plantes fossiles d'Aix en Provence, par le marquis de Saporta, correspondant de l'Institut. 1 vol. gr. in-8, avec 33 planches hors texte..... 30 fr.

Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques, par M. Albert Gaudry, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle :

Fossiles primaires. 1 vol. gr. in-8, avec 285 fig. dans le texte, dessinées par Formant..... 10 fr.

Fossiles secondaires. 1 vol. gr. in-8, avec 304 fig. dans le texte, dessinées par Formant..... 10 fr.

Mammifères tertiaires. 1 vol. gr. in-8, avec 312 fig. dans le texte, dessinées par Formant..... 10 fr.

Éléments de Zoologie, par C. Claus, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Université de Vienne, traduits sur la 4e édition allemande, par M. G. Moquin-Tandon. 1 vol. in-18 de 1300 pages, avec 867 gravures dans le texte..... 12 fr.

Première partie. — **Zoologie générale.**

Deuxième partie. — **Zoologie spéciale.** Emb. I. Protozoaires. Emb. II. Cœlentérés. Emb. III. Echinodermes. Emb. IV. Vers. Emb. V. Arthropodes. Emb. VI. Mollusques. Emb. VII. Molluscoïdes. Emb. VIII. Tuniciers. Emb. IX. Vertébrés.

Manuel de conchyliologie et de paléontologie conchyliologique ou Histoire naturelle des mollusques vivants et fossiles, par le Dr Paul Fischer, aide-naturaliste au Muséum. 1 vol. gr. in-8 de 1400 p., cartonné en toile anglaise, avec 1138 gravures dans le texte et 23 planches contenant 600 figures dessinées par Woodward et une carte coloriée des régions malacologiques..... 35 fr

Expéditions scientifiques du « Travailleur » et du « Talisman » pendant les années 1880, 1881, 1882 et 1883. Ouvrage publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, sous la direction de M. A. Milne-Edwards, membre de l'Institut, président de la commission des dragages sous-marins, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle :

Poissons, par M. L. Vaillant, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de la commission des dragages sous-marins. 1 fort vol. in-4, avec 28 planches..... 50 fr.

Brachiopodes, par M. P. Fischer, membre de la commission des dragages sous-marins et D.-P. Œhlert, membre de la Société géologique de France. 1 vol. in-4, avec 8 planches..... 20 fr.

Échinodermes, par Edm. Perrier, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut. 1 vol. in-4, avec planches..... 50 fr.

L'ouvrage comprendra en outre :

Introduction. — Crustacés. — Mollusques, Bryozoaires, Annélides, Coralliaires, Éponges, Protozoaires.

583-95 — Corbeil. Imprimerie Éd. Crété.